

Le 19 décembre 2019 à 20 heures 30, les membres du Conseil municipal de la Ville du Kremlin-Bicêtre se sont réunis à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. NICOLLE, Maire, pour y tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 4 décembre 2019.

Membres présents :

M. NICOLLE, M. BANBUCK, M. CHAPPELLIER, M. GIRIER (arrivée à 20 heures 42), Mme SOUGMI, Mme ALESSANDRINI, Mme LATEB, Mme LOEMBÉ, M. ROUSSEL, M. HASSANI, Mme POISAT, M. REISSER, Mme MATHONNAT, Mme RAFFAELLI, Mme BASSEZ, Mme MERSALI-LALOUPO, M. LAURENT, Mme ÉTIENNE-EL MALKI, M. TRAORÉ (arrivée à 21 heures 24), M. ROUSSEAU (arrivée à 20 heures 40), M. PIARD, M. AUBAGUE, Mme CHIBOUB, Mme BOUCHER, M. DEBAH

Membres représentés :

M. GIRIER par M. NICOLLE (jusqu'à 20 heures 42), Mme BOYAU par M. CHAPPELLIER, M. PETIT par Mme RAFFAELLI, M. VOT par Mme ÉTIENNE-EL MALKI, M. GUILLAUD-BATAILLE par Mme MERSALI-LALOUPO, M. TRAORÉ par Mme BASSEZ (jusqu'à 21 heures 24), M. LOISON-ROBERT par Mme ALESSANDRINI

Membres absents :

M. GIBLIN, M. ROUSSEAU (jusqu'à 20 heures 40), Mme BENBELKACEM, M. WEBER-GUILLOUET, Mme MORGANT, Mme KHABBAZ

Secrétaire de séance :

Mme BOUCHER

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Je vous propose la candidature de Mme Cécile Boucher comme secrétaire de séance. Nous passons au vote.

Résultat du vote

Votants : 29

Pour : 29

Contre : 0

Abstentions : 0

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Nous passons à l'approbation du procès-verbal de la séance du 28 novembre 2019. Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Jean-Luc LAURENT (Groupe La Gauche Républicaine et Socialiste)

Le compte rendu du Conseil Municipal du 28 novembre appelle des remarques et des demandes de modifications de notre part. En effet, la dernière intervention du 1^{er} adjoint au Maire comporte des accusations auxquelles nous n'avons pas pu répondre puisque la séance a été levée après son intervention. Cette intervention repose sur des erreurs manifestes et constitue des mensonges si les inexactitudes qui ont été indiquées par le 1^{er} adjoint ne sont pas rectifiées. Je veux donc rétablir la vérité en reprenant les propos de M. Banbuck sur trois sujets qu'il a abordés.

Premièrement, Monsieur Banbuck, vous avez mis en cause notre tribune libre dans le journal de la Ville en disant, je cite : « Je vous renvoie à la tribune que vous avez fait publier dans le journal municipal de septembre, qui appelle expressément aux enjeux municipaux, en totale transgression avec les règles de financement. [...] vous avez utilisé les moyens communaux à des fins de propagande. C'est vous qui l'avez fait. La loi est parfaitement claire et j'entends bien vous en faire supporter les conséquences. » La tribune en question ne comporte pas d'appel à voter en faveur d'une liste. Elle invite simplement au rassemblement de la gauche pour les élections municipales.

Si, d'aventure, vous voulez persister dans votre accusation, Monsieur Banbuck, je vous indique que le Conseil d'État a jugé. Je le cite : « Si de tels articles sont susceptibles d'être regardés comme éléments de programme électoral de leurs auteurs, ils ne sauraient être assimilés à des dons émanant de la commune, personne morale au sens des dispositions de l'article L52-8 du Code électoral » (Conseil d'État du 7 mai 2012, commune de Saint-Cloud).

Ensuite, vous dites assumer que la brochure « bilan du Maire », diffusée en août dernier, soit payée par la Ville. Pour justifier votre décision, vous avez brandi une plaquette réalisée lorsque j'étais Maire — je l'ai, moi aussi, je la montre au public — qui répondait, selon vous, je cite, « au même objectif » et « dans les mêmes conditions » que cette plaquette que vous avez diffusée en août dernier. Eh bien, c'est totalement faux. La plaquette que j'ai faite réaliser date de juin 2006. C'est indiqué en dernière page. Elle est le résultat d'une concertation qui a débuté en septembre 2005, comme c'est indiqué dans cette plaquette en première page, avec une chronologie. Elle a duré jusqu'à l'été 2006. Je rappelle que les élections municipales ont eu lieu en mars 2008, c'est-à-dire 21 mois après la publication de cette plaquette — et non 7 mois, comme votre document de campagne, avant les élections municipales de 2020.

De plus, la plaquette de 2006 n'est pas un bilan de mandat, mais constitue les conclusions d'une démarche de démocratie participative à laquelle les citoyens de la Ville ont été appelés à s'investir. De cet investissement, 19 engagements ont été pris pour être réalisés avant la terminaison du mandat 2001-2008. Votre brochure, Monsieur Nicolle, est un bilan de mandat, une autopromotion publicitaire pour votre campagne électorale qui n'a pas à être payée par la Ville. Nous le maintenons.

Enfin, la plaquette du bilan de mandat pour les municipales de 2008, que j'assume avoir fait réaliser, qui est une autre plaquette de bilan de mandat, a été payée par le compte de campagne de la liste que je conduisais pour les élections municipales de 2008. J'ajoute qu'il en a été de même pour les élections de 2014. La Ville n'a pas payé le bilan de mandat qui a été rendu public et qui a été un document de campagne. Oui, à l'évidence, votre brochure ne répond ni aux mêmes objectifs que vous avez voulu dire, ni aux mêmes conditions que la plaquette qui a été réalisée en 2006.

Troisième inexactitude. Vous avez déclaré, monsieur Banbuck que « la loi est respectée ». C'est faux. Je vais en faire la démonstration. Il suffit de comparer votre brochure et la plaquette que j'ai fait réaliser. Votre brochure comporte cette particularité d'avoir le portrait du Maire et la galerie des photographies de l'équipe municipale, de la majorité que vous avez reconstituée depuis votre mise en examen. La plaquette qui a été réalisée et payée par la Ville comporte en dernière page des tribunes de libre expression de tous les groupes du Conseil Municipal, majorité et opposition, quelles que soient leurs couleurs politiques. L'article L 2021-21-27-1 du Code général des collectivités locales n'est pas respecté. Je rappelle cette disposition législative : « Dans les communes de 1 000 habitants et plus, lorsque des informations générales sur les réalisations et sur la gestion du Conseil Municipal sont diffusées par la commune, un espace est réservé à l'expression des conseillers élus sur une autre liste, sur une liste autre que celle ayant obtenu le plus de voix lors du dernier renouvellement du Conseil Municipal ou ayant déclaré ne pas appartenir à la majorité municipale ». Cet article de loi n'a pas été respecté.

Je veux souligner la jurisprudence qui en découle dans plusieurs affaires, dont la plus récente a été jugée par la Cour administrative d'appel de Versailles le 17 avril 2009 qui a précisé la portée de la loi. Cette disposition est la suivante : « Toute mise à disposition du public de messages d'information portant sur les réalisations et la gestion du Conseil Municipal doit être regardée, quelle que soit la forme qu'elle revêt, comme la diffusion d'un bulletin d'information générale. » Tel est le cas de la brochure que vous avez fait diffuser au niveau de la ville. Ce droit à l'expression écrite qui est reconnu par les hautes autorités administratives juridiques de notre pays est considéré comme une véritable liberté fondamentale. Votre brochure « bilan de mandat » est illégale. Je vous informe donc que nous allons déposer un recours pour excès de pouvoir du Maire dans la publication de cette brochure aux frais de la collectivité du Kremlin-Bicêtre.

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ?

Bernard AUBAGUE (Groupe Modem et Centristes)

Monsieur le Maire, chers collègues, page 31, dans mon intervention pour la 2019-100, j'explique que les candidats ne souhaitent pas candidater pour rejoindre « vos équipes » et non « votre équipe ». J'utilise toujours le pluriel. Ce sont vos équipes de fonctionnaires.

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Nous prenons en compte cette correction. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Non.

20 heures 40 : arrivée de Vincent Rousseau.

20 heures 42 : arrivée de Laurent Girier.

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Nous n'allons pas réengager un débat, Monsieur Laurent. Vous faites croire que le règlement intérieur n'aurait pas été respecté. Je précise que, dans le cadre du règlement intérieur, Monsieur Laurent — règlement que vous avez élaboré — à l'article 5, les conditions des questions orales sont parfaitement précisées. Vous pouvez peut-être le contester. En tout cas, c'est ce qui est écrit. Chaque conseiller municipal, ici autour de la table, a connaissance du règlement intérieur. Il n'y a donc pas de réponse après une question orale quand le rapporteur a répondu à la question qui est posée. Il y a une question orale ce soir. Nous respecterons une nouvelle fois le règlement intérieur. La réponse peut vous embêter, mais il en est ainsi. Nous respectons le règlement intérieur, contrairement à ce que vous voulez laisser entendre.

Par ailleurs, vous vous contredisez vous-même. En effet, vous expliquez que nous n'aurions pas respecté la loi, etc. Chacun sera à même, dans le compte rendu de ce Conseil municipal, de lire votre intervention et pourra se faire sa propre appréciation. Je lis simplement ce que vous aviez écrit dans la question orale et ce que M. Piard a lu lors du dernier Conseil. Je ne vais pas reprendre toute la question. Vous m'avez demandé de compléter l'information en indiquant au Conseil municipal les coûts d'impression et de diffusion de cette brochure : « Bien que vous ayez respecté les textes en vigueur pour la date de parution de cette publication, le choix d'une brochure de bilan de mandat financée par les deniers publics pour lancer votre campagne électorale ne manque pas de nous interroger. » Franchement, ce n'est pas du tout une surprise, Monsieur Laurent. Quand bien même l'occasion vous en serait encore donnée, même dans quelques semaines, de toute façon, vous ferez un recours. Vous pouvez continuer. Acharnez-vous comme vous le faites depuis le début. Acharnez-vous. Continuez. Pour nous, en tout cas, c'est vraiment sans surprise. Nous passons au vote, en tenant compte de la modification proposée par M. Aubague.

Résultat du vote

Votants : 30

Pour : 30 (M. NICOLLE, M. BANBUCK, M. CHAPPELLIER, M. GIRIER, Mme SOUGMI, Mme ALESSANDRINI, Mme LATEB, Mme LOEMBÉ, M. ROUSSEL, M. HASSANI, Mme POISAT, M. REISSER, Mme BOYAU, Mme RAFFAELLI, M. PETIT, M. LOISON-ROBERT, Mme BOUCHER, M. DEBAH, M. GUILLAUD-BATAILLE, Mme MERSALI-LALOUPO, M. TRAORÉ, Mme BASSEZ, M. VOT, M. LAURENT, M. PIARD, Mme MATHONNAT, Mme ÉTIENNE-EL MALKI, M. ROUSSEAU, M. AUBAGUE, Mme CHIBOUB)

Contre : 0

Abstention : 0

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité. Nous passons au rapport n° 102.

N° 2019-102. COMMUNICATION SUR LA CANDIDATURE DU TERRITOIRE GRAND ORLY-SEINE-BIEVRE POUR L'EXPERIMENTATION DU DISPOSITIF D'ENCADREMENT DES LOYERS PREVUE PAR LA LOI PORTANT EVOLUTION DU LOGEMENT, DE L'AMENAGEMENT ET DU NUMERIQUE

Jean-François BANBUCK, Maire-Adjoint chargé des questions relatives aux finances, aux affaires générales, à l'aménagement, aux espaces verts, à l'urbanisme (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, PRG et Apparentés)

La question du niveau des loyers est une préoccupation déjà ancienne, notamment en Île-de-France, en zone tendue où, en effet, le déficit d'offres entraîne des niveaux souvent excessifs, voire insupportables, pour les ménages les plus modestes alors même que l'offre de logement social ne permet pas de répondre à la demande. On le sait très bien dans notre commune. Il y a presque 2 000 demandeurs de logement qui se renouvellent en permanence.

Pour faire face à ces enjeux, la loi ALUR de 2014 s'appliquait à l'époque à l'unité urbaine de Paris. Des dispositions ont fait que, dans d'autres unités, cela ne pouvait pas s'appliquer. La loi ELAN (évolution du logement, de l'aménagement et du numérique) du 23 novembre 2018 — il y a à peine plus d'un an — est venue instaurer, à titre expérimental, un dispositif pour une durée de cinq ans pour tenter d'encadrer l'évolution des loyers.

Quel est le niveau de compétences prévu par cette loi ? Il s'agit des établissements publics de coopération intercommunale, compétents en matière d'habitat, la commune de Paris, les établissements publics territoriaux de la Métropole du Grand Paris (dont l'EPT 12 Grand Orly-Seine-Bièvre dont Le Kremlin-Bicêtre fait partie), la Métropole de Lyon et la Métropole d'Aix-Marseille-Provence. Ces entités ont elles seules le pouvoir de déposer une demande en ce sens auprès du ministère de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les collectivités territoriales.

Ce ne sont évidemment pas les communes, ainsi que je viens de le rappeler. C'est la raison pour laquelle la Ville du Kremlin-Bicêtre n'a pas délibéré seule en ce sens. J'observe d'ailleurs que les autres villes du territoire qui ont pris des délibérations n'ont pas eu d'effets concrets sur leur commune. En effet, c'est l'EPT qui, quelques mois plus tard, en date du 8 avril 2019, sollicitait les 24 villes du territoire pour connaître leur position respective à propos de ce dispositif expérimental. Le Président de l'EPT précisait dans sa demande qu'il agirait en fonction du souhait de chaque commune. C'est dans ce contexte réglementaire et par rapport à la demande de l'EPT que la Ville du Kremlin-Bicêtre, par la voix d'un courrier de son Maire, a, en date du 23 avril 2019, déclaré être favorable à ce dispositif dans le but de contribuer à répondre à la crise des logements et à assurer un logement accessible à tous.

À la suite des réponses et des prises de position des différentes communes, le territoire Grand Orly-Seine-Bièvre a travaillé et réalisé un dossier de candidature qui devait être présenté au Conseil communautaire du 17 décembre. Mais celui-ci n'a pas eu lieu. Il aura lieu samedi prochain. Il s'agit ainsi de candidater. Il faut savoir que le dossier, qui repose sur l'état des lieux des communes qui ont décidé de s'y investir, doit répondre à quatre critères :

- deux critères relevant du niveau des loyers : l'écart entre le loyer privé et le loyer du logement social, le niveau médian moyen des loyers du privé ;
- deux critères visant l'offre de logements : un critère rétrospectif sur le taux de construction au cours des cinq dernières années ; un critère prospectif sur les perspectives d'évolution du parc de logements.

Pour la Ville du Kremlin-Bicêtre, nous avons relevé que, face à ces quatre critères, nous répondions tout à fait à ces caractéristiques. Par conséquent, nous sommes tout à fait intéressés. Nous considérons que la Ville remplit pleinement les quatre conditions énoncées. Nous sommes donc satisfaits que le Territoire ait élaboré ce document et ce projet de dossier de candidature qui vous a été remis. Je vous demande donc de prendre acte de la candidature du Territoire sur l'expérimentation du dispositif d'encadrement des loyers sur l'ensemble de son territoire.

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Estéban PIARD (*Groupe La Gauche Républicaine et Socialiste*)

Chers collègues, on nous demande de prendre acte. Cela fait maintenant un an que l'on a l'occasion de parler de cette question d'encadrement des loyers au Conseil municipal. Je ne veux pas revenir sur le vœu que les élus de gauche avaient déposé en décembre dernier, ni sur les plus de 230 Kremlinois qui vous ont demandé, par voie de pétition, d'inscrire cela à l'ordre du jour. Vous vous êtes assis — pour rester poli — sur cette demande. On pourrait parler de notre règlement intérieur à ce propos.

J'ai plus une remarque qu'une question à formuler. Vous ne voulez pas qu'il y ait un vote du Conseil municipal. Vous ne voulez pas que les élus se prononcent pour ou contre cette candidature. Je crois qu'il y a une majorité autour de cette table qui est effectivement favorable à ce dispositif permettant de redonner un peu de pouvoir d'achat aux locataires du parc privé et de lutter contre une forme de spéculation. C'est notre rôle en tant qu'élus locaux.

Dans la délibération, vous visez la séance du Conseil territorial du mardi 17 décembre, c'est-à-dire mardi dernier. Or cette séance ne s'est pas tenue. Elle a été reportée, si je ne m'abuse, à samedi matin. Nous pouvons donc peut-être procéder à un vote sur ce dossier de candidature qui sera entériné, si tout va bien, par le Conseil intercommunal de samedi matin. Je crois que cela lui donnerait d'autant plus de force et que cela donnerait d'autant plus d'importance à ce dispositif fondamental. À voir vos haussements de sourcils, j'ai déjà la réponse à ma question. Mais cela rappellerait aussi notre détermination à ce que ce dispositif ne soit pas seulement une expérimentation pour cinq ans, comme le prévoit la loi, mais qu'il puisse évidemment à terme être ancré dans le quotidien de nos villes et notamment dans le quotidien des locataires du parc privé.

Geneviève ETIENNE-EL MALKI (*Groupe Citoyens !*)

Monsieur le Maire, chers collègues, lors du dernier Conseil municipal, nous avons déploré le report de cet examen. Du coup, ce soir, enfin, nous avons l'occasion de nous inscrire dans ce dispositif. Sur le fond du dispositif, nous devons

faire en effet face à un véritable problème de logements au Kremlin-Bicêtre et dans l'ensemble de la région parisienne. C'est un des premiers postes budgétaires qui pèse très lourd sur les ménages.

Cet encadrement des loyers est une expérimentation. Il nous faudra rester particulièrement vigilant pour que cet encadrement demeure contraignant. C'est un véritable combat politique qu'il faudra mener et qu'il faudra inscrire dans la durée. En effet, faire des actions coup de poing, cela ne suffit pas. Il faut pouvoir tenir ces choses-là.

Parallèlement, il faut aussi rappeler que l'encadrement des loyers n'est pas la panacée, même si c'est quelque chose que nous attendions. Ce n'est pas la panacée. Les efforts doivent également être maintenus sur les logements sociaux, les logements à prix maîtrisés et, en quelque sorte, sur tous les dispositifs autres qui permettent notamment la construction de logements. Ce soir, au moins, enfin, le Territoire du Grand Orly-Seine-Bièvre s'inscrit dans la démarche.

Bernard AUBAGUE (Groupe Modem et Centristes)

Monsieur le Maire, chers collègues, nous avons une question préliminaire dans cette prise d'acte. Qu'entendez-vous par « mixité sociale » ? La réponse est importante, car elle est à la base de beaucoup de vos interventions. Dans cette présentation sur l'encadrement des loyers, une cartographie a certainement été dressée puisque vous indiquez des quartiers où la location est pratiquement inexistante. Cette cartographie des loyers est une base nécessaire pour évaluer les conséquences d'un encadrement. Elle devrait être mise en transparence avec les mouvements de la population. En effet, vous indiquez un changement de 20 % de la population environ chaque année. Sommes-nous dans une dynamique de loyers trop chers ou dans une mobilité accrue par rapport à d'autres communes du fait de logements spécifiquement réservés à des catégories de personnes très mobiles dans leurs activités (la SNI entre peut-être dans cette catégorie) ? Il est regrettable qu'une analyse plus fine et que les grands principes avancés soient absents de ce débat.

J'ai une autre interrogation. On parle de loyers et de coûts de logement avec ou sans les charges. La précision est importante car une référence du comparatif avec des logements sociaux de la Ville est un peu tronquée. Par exemple, des travaux entrant dans les charges sont effectués par la commune pour être refacturés à un prix inférieur à celui du marché. C'est le cas des espaces verts en particulier dans divers endroits de la ville. Il existe également des locations dans lesquelles les charges sont incluses.

Dans cette perspective d'encadrement des loyers, un des leviers qui engendre cette augmentation est le recours sur le Net à des entreprises intermédiaires de locations de biens, qui se transforment en revenus non négligeables pour le propriétaire ou le locataire qui sous-loue son appartement. Le développement de ces locations dites temporaires et limitées dans le temps fait grimper les prix des logements avec la perspective de revenus supplémentaires pour les acheteurs propriétaires. Certains locataires gagnent plus à sous-louer l'appartement et en tirent un profit qui peut atteindre le double du loyer qu'ils payent, bien que ce soit interdit. Cette sous-location est aussi valable pour les bailleurs sociaux. Il faut donc aussi intervenir sur la sous-location qui va vite devenir un des facteurs de l'augmentation des loyers.

Laurent GIRIER, Maire-Adjoint chargé des questions relatives aux activités économiques, au commerce, aux marchés forains, à l'artisanat et à l'économie sociale et solidaire (non inscrit)

Monsieur le Maire, chers collègues, je voulais d'abord prier le Conseil municipal et les citoyens présents de m'excuser. J'ai eu une longue journée occupée à former des syndicalistes, ce qui, en temps de grève, n'est pas une sinécure. Je voulais simplement faire une remarque à M. Piard et l'inviter à ne pas préempter aussi facilement la notion d'élus de gauche et de bien préciser qu'en la matière, il s'agit d'élus de gauche de l'opposition. Il me paraît important de rappeler qu'il est tout à fait possible que des élus de gauche siègent aujourd'hui dans la majorité municipale. Je vous invite à utiliser une expression plus précise, par exemple « élus de gauche de l'opposition ». Je vous remercie.

Jean-François BANBUCK, Maire-Adjoint chargé des questions relatives aux finances, aux affaires générales, à l'aménagement, aux espaces verts, à l'urbanisme (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, PRG et Apparentés)

Il ne faut pas se tromper et il ne faut pas tromper non plus l'assistance ou les Kremlinois. Je l'ai dit, mais je le répète, le dispositif n'est pas de la compétence communale. C'est bien la raison pour laquelle on n'a pas délibéré en ce sens. On s'en est expliqué. Pour autant, nous avons toujours, dans notre expression, affirmé notre soutien à cette demande d'encadrement des loyers. La meilleure preuve est qu'il me semble avoir commis une tribune en fin d'année dernière sur ce sujet. C'est un mauvais procès que de vouloir faire croire que la majorité municipale aurait traîné les pieds en la

matière. À la limite, Monsieur Piard ou Madame El Malki, votre remarque s'adresse peut-être à l'EPT qui, lui, a mis un an à monter le dossier. Mais je pense qu'il avait aussi de bonnes raisons.

Par ailleurs, ne laissons pas croire que l'adoption de cette délibération par l'EPT va *ipso facto* déclencher l'encadrement des loyers. Rien n'est plus faux. Je rappelle qu'il s'agit d'un dossier de candidature et que ce dossier doit être agréé par le ministère. C'est seulement quand le ministre aura donné son avis que cet encadrement pourra potentiellement être appliqué sur le T12 par l'ensemble de ses territoires, c'est-à-dire le périmètre qui a été défini par l'adhésion des communes à cette demande de candidature. Voilà la réalité. Il n'y a pas de volonté de retarder quoi que ce soit.

Quant à l'expression par le vote, Monsieur Piard, il y a des délais réglementaires pour convoquer le Conseil. On doit envoyer l'ordre du jour avec un certain délai. Lorsque l'ordre du jour a été fait, lorsque les documents ont été envoyés, lorsque le projet de prise d'acte a été communiqué, le calendrier de l'EPT correspondait à un vote mardi dernier. Il nous est apparu quand même qu'il y avait quelque chose d'un peu surréaliste à vouloir faire un vote sur un vote de l'EPT, potentiellement déjà survenu. En effet, entretemps, il y a eu un report pour cause d'absence de quorum. Le vote n'aura donc lieu que samedi prochain. Je l'ai signalé dans mon intervention. Respectons encore la loi. Je vous rappelle que, lors du dernier Conseil municipal, nous avons prévu une délibération avec un vote, précisément parce que le vote à l'EPT n'était pas encore intervenu. Je vous rappelle qu'il a été différé. Aujourd'hui, il n'est pas possible de modifier la délibération. Nous avons envoyé cette délibération avec une prise d'acte. Elle doit donc rester telle quelle. Mais, cela dit, Monsieur Piard, cela n'empêche nullement les élus de s'exprimer à ce sujet. Même s'il n'y a pas de vote, chacun peut essayer d'exprimer son opinion.

Mais la réalité de tous vos propos est que vous essayez de faire croire que vous êtes à l'initiative de cette demande et que la Ville n'aurait rien fait sans votre intervention. Encore une fois, c'est tout à fait inexact.

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Le Conseil municipal prend acte. Nous passons au rapport n° 103.

N° 2019-103. BUDGET PRIMITIF DE LA VILLE POUR L'ANNEE 2020

Jean-François BANBUCK, Maire-Adjoint chargé des questions relatives aux finances, aux affaires générales, à l'aménagement, aux espaces verts, à l'urbanisme (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, PRG et Apparentés)

Ce vote va faire suite au débat que nous avons eu le 28 novembre dans le cadre des orientations budgétaires. Nous vous présentons donc ce soir le résultat de ces propositions avec un budget primitif pour l'année 2020 que nous projetons à 51 M€ de dépenses et autant de recettes. En effet, comme vous le savez, un budget communal doit impérativement être équilibré. Il y a ainsi 43 M€ en section de fonctionnement et 8,3 M€ en section d'investissement. S'agissant des recettes de fonctionnement, il est prévu qu'elles évoluent de 1,6 %, à 59 % précisément, par rapport au budget primitif de 2019. Dans cet ensemble, les impôts et taxes qui en constituent l'essentiel augmenteraient de 1,9 %. Les impôts et taxes correspondent aux impôts locaux payés par les Kremlinois. Le produit d'impôts locaux est la résultante des bases d'imposition et des taux d'imposition. Si le produit est appelé à augmenter, ce n'est pas par rapport au taux. En effet, nous avons une délibération par la suite sur ce sujet. Il est prévu de maintenir les taux d'imposition en matière de taxes d'habitation (13,96 %) et de taxes foncières (23,20 %), ceci pour la onzième année consécutive. L'augmentation du produit fiscal proviendra, d'une part, de la revalorisation forfaitaire décidée par la Loi de finance de 0,9 % et, d'autre part, du fait qu'il y a de nouvelles constructions de logements sur la commune qui s'ajoutent et qui viennent accroître la base imposable. Ceci est estimé à environ 1 %.

Dans les recettes de fonctionnement, il y a également le reversement de la Métropole du Grand Paris dans le cadre de l'attribution de compensation et de la dotation de solidarité communautaire, les produits de l'exploitation des services publics, c'est-à-dire principalement ce que nous facturons aux usagers (cantine scolaire, accueil périscolaire).

Il y a aussi le forfait post-stationnement. En effet, depuis la réforme initiée par le Gouvernement et la dépenalisation des amendes de stationnement, ce forfait est devenu un produit de la section de fonctionnement. Pour l'année prochaine, il est estimé à 1,3 M€.

La fiscalité indirecte apportera aussi une contribution à l'augmentation des produits. Elle est principalement constituée des droits de mutation sur les titres onéreux, c'est-à-dire les droits perçus à l'occasion des mutations immobilières.

Il y a aussi la dotation globale de fonctionnement, la dotation de solidarité urbaine et le fonds de solidarité de la Région Île-de-France. Je rappelle que la dotation globale de fonctionnement a été quasiment divisée par 2 depuis 2013. Elle devrait rapporter 2,6 M€ l'année prochaine. Elle est en effet *a priori* stabilisée.

En termes de répartition, les recettes de fonctionnement proviendraient de la fiscalité directe (à hauteur de 58 %), de reversement de la Métropole (17 %), des dotations de l'État (6 %), des participations et des subventions (6 %), du produit d'exploitation des domaines (5 %), de la fiscalité indirecte (5 %) et de quelques compensations fiscales (2 %).

À quoi seront employés ces produits ? Les dépenses de fonctionnement, à hauteur de 43 M€, sont composées des charges à caractère général pour 7,4 M€ (en léger repli de 0,63 %), de dépenses de personnel pour 24,451 M€ (en augmentation de 1,4 % par rapport au BP de 2019), du Fonds de péréquation intercommunale (FPIC) en augmentation de 0,51 %, et de charges exceptionnelles financières principalement qui représentent 600 K€ (en diminution de 1,2 %).

À travers ces quelques chiffres, on voit que les dépenses de gestion sont largement maîtrisées. Entre 2014 et 2020, elles ont augmenté d'environ 0,61 %. Les charges à caractère général ont été parfaitement maîtrisées et restent au niveau de l'année dernière.

Les dépenses de personnel, qui représentent, comme dans toutes les villes, la plus grande partie des dépenses de fonctionnement, traduisent une volonté politique tout à fait déterminée consistant à donner la priorité à la régie municipale par rapport aux délégations à des prestataires privés. Je rappelle que, hormis la gestion du marché forain et du stationnement, tout le reste est assuré principalement par la Ville qui a un certain nombre de services publics intégrés, dont la restauration et d'autres fonctions.

Ces dépenses de personnel vont évoluer pour deux raisons principales.

La première raison est qu'il faut respecter les dispositifs légaux qui imposent une évolution mécanique. D'une part, il y a la poursuite de la mise en place du parcours professionnel carrière et rémunération qui a pris effet en 2016 et qui s'échelonne jusqu'au 31 décembre 2020 pour les catégories A, B et C. D'autre part, il y a évidemment le glissement vieillesse technicité qui est la conséquence du déroulement des carrières des agents, conformément à la loi.

La deuxième raison concerne les choix de la Ville en matière de développement ou de restructuration de certains services municipaux dans le but de répondre au mieux aux besoins des Kremlinois. Il y a d'abord la propreté urbaine qui est un sujet récurrent, sur lequel les Kremlinois se plaignaient depuis de nombreuses années. Depuis 2016, un plan de propreté a été progressivement conçu, de telle sorte que, depuis 2018, ce dispositif a commencé à être déployé de manière opérationnelle. Il sera donc mis complètement en service en 2020 avec 6 postes qui ont tous été créés et pourvus. De ce fait, il y aura un effet report entre 2019 et 2020.

De même, il y a la mutation du Service de la tranquillité urbaine avec la mise en place progressive de la vidéo protection et la structuration du Centre de supervision urbaine qui, commencée en 2015, s'est achevée en 2019 et produira pleinement ses effets en 2020 avec un fonctionnement 24 heures sur 24, 365 jours sur 365. En matière de tranquillité urbaine, il est apparu que, malgré tous les efforts déjà consentis, il fallait encore aller au-delà. C'est la raison pour laquelle nous allons créer une nouvelle unité composée de 4 agents de médiation, destinés à lutter et à prévenir les regroupements, notamment nocturnes, au droit de certains espaces et équipements publics (parcs, squares, écoles).

Tous ces impacts sont budgétés en totalité pour l'année 2020. Par rapport à une projection du réalisé 2019, cela conduira à une augmentation de 1,4 % de la masse salariale.

Les charges financières sont en diminution, étant donné le désendettement de la Ville depuis 2014.

En matière d'investissements, nous pourrions financer les projets par des ressources propres (amortissements apportés par la section de fonctionnement, récupération de la TVA sur les investissements de 2019 pour 1,2 M€, taxe locale d'équipement, une cession d'actif de 275 K€) et par des subventions d'investissement fournies par différents partenaires (Région Île-de-France, Département, par exemple).

L'emprunt nécessaire est estimé à un montant de 3,336 M€, ce qui devrait très légèrement faire remonter le stock d'endettement à fin 2020 à 25,8 M€ contre 25,4 M€ à fin 2019. Je rappelle que l'endettement à fin 2014 était de pratiquement 29 M€.

Puisqu'il y a des ressources d'investissement, il faut les dépenser pour achever le plan pluriannuel d'investissement 2014-2020 à hauteur de 5,4 M€ et un remboursement de la dette de 2,9 M€.

C'est ce que je voulais vous indiquer en matière de dépenses d'investissement en rappelant que, comme on l'a évoqué lors du Débat d'orientations budgétaires, nous continuerons l'aménagement de l'espace public avec la poursuite du développement de la vidéo protection et, surtout, de nos espaces extérieurs avec, en particulier, la réalisation du projet Paris Nature 2050 dont la Ville a été lauréate dans le cadre d'un appel à projets de la Métropole du Grand Paris. Cela doit permettre d'entreprendre une profonde réorganisation des espaces de Victor Hugo.

Le budget 2020 s'inscrit dans un contexte budgétaire naturellement compliqué et très contraignant pour les collectivités locales. Cela ne nous a pas fait baisser la garde. Malgré ces difficultés, l'encadrement des dépenses a pu être réalisé tout en maintenant les services offerts aux Kremlinois. Les exigences fixées dès 2014 sont respectées. Les recettes, augmentant plus vite que les dépenses, permettent de dégager des marges d'autofinancement qui permettront à la Ville d'achever son plan d'investissement dans le cadre d'un suivi de dépense qui permet de maintenir le taux de pression fiscale à ce même niveau depuis 11 ans, ainsi que je l'ai déjà rappelé. Tout ceci se fait sans obérer le futur. En effet, l'endettement de la Ville à fin 2020 sera, une fois encore, inférieur à celui qu'il était en début de mandat.

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Bernard AUBAGUE (Groupe Modem et Centristes)

Monsieur le Maire, chers collègues, dans les ratios présentés par M. le 1^{er} adjoint, le premier concerne les dépenses de fonctionnement par rapport à la population. Le ratio de la Ville est supérieur de 40 % à celui de la moyenne nationale de la strate. Cette situation n'est pas nouvelle, mais elle interpelle de plus en plus. Les Kremlinois, depuis votre arrivée il y a plus de vingt ans maintenant, constatent que votre politique, qui consiste à rendre un meilleur service à la population en traitant certaines prestations en interne, ne porte malheureusement pas les résultats escomptés. La Ville reste sale et les trottoirs sont mal entretenus.

On voit bien avec un autre ratio, celui des impositions directes rapportées à la population, que la population paye 50 % de plus que la moyenne nationale. Vos dépenses d'équipement brutes rapportées à la population sont inférieures à la moyenne nationale. Cette gestion, si elle fait baisser la dette, montre bien que les choix que vous faites se font au détriment de la population. Davantage d'impôts, davantage de dépenses de fonctionnement et moins d'investissements avec moins de résultats pour les Kremlinois.

Dans les dépenses de fonctionnement (en page 16, au chapitre 12 et à l'article 6331), le versement de transport augmente de 110 K€, soit une augmentation de 40 %. Une modification dans la taxe transport justifie-t-elle cette augmentation ?

Toujours en page 16 du budget, à l'article 6475, la cotisation de la médecine du travail augmente de 235 K€. Même question.

Dans les investissements (en page 20, au chapitre 23 et à l'article 2316), on remarque un zéro pointé quant à la restauration d'œuvres d'art ou à l'achat d'œuvres. Il y avait 2 500 € en 2019 et il y a zéro en 2020. Cette remarque, si elle ne représente qu'une très faible somme, traduit un aspect de votre position sur l'art, la culture et le patrimoine artistique de la ville.

Comme nous l'avons dit et de même que nous n'étions pas d'accord avec vos orientations budgétaires, le Groupe Modem et Centristes votera contre l'adoption de votre budget 2020.

21 heures 24 : arrivée d'Ibrahima Traoré.

Estéban PIARD (Groupe La Gauche Républicaine et Socialiste)

Chers collègues, nous avons dit en novembre dernier, lors de notre précédente séance, notre opposition aux orientations budgétaires qui nous étaient présentées. Ce budget 2020 est à l'image de ce qui constitue aujourd'hui ou de ce que vous appelez aujourd'hui — puisque la sémantique semble une question importante autour de cette table — la « majorité municipale », c'est-à-dire illégitime, depuis maintenant bien plus d'un an et bientôt deux ans. Ce budget, qui est le dernier de ce mandat municipal, nous interroge. Évidemment, nous voterons contre.

Dans le détail, certains éléments ne manquent pas de nous interpeller. Sur la question du forfait post-stationnement, on n'en finit pas des circonvolutions entre les différentes lignes. L'an dernier, dans le budget prévisionnel 2019, vous aviez prévu zéro euro de recettes pour le forfait post-stationnement. En juin, dans le budget supplémentaire que vous avez présenté, vous indiquez 700 K€, d'un coup, de recette pour le forfait post-stationnement. Cela semble un peu plus réaliste au regard de ce que l'on peut entendre de la part de nombreux Kremlinois. Dans le document qui nous est soumis ce soir pour le budget 2020, vous prévoyez 1,3 M€ de recettes en 2020 liées au FPS en indiquant qu'il y a une légère hausse. De 700 K€ à 1,3 M€, ça fait effectivement une hausse qu'à titre personnel, je ne qualifierais pas de légère. Cela fait quasiment une hausse du double de recettes entre ce qui est dans le budget supplémentaire de juin à la ligne FPS, c'est-à-dire 700 K€, et ce que vous prévoyez en vous appuyant — c'est ce que vous indiquez dans le

document — sur les prévisions liées à la réalisation de ces amendes en 2019. Est-ce à dire que, dans le compte administratif projeté de 2019, on s'approche davantage de 1,2 M€ que de 700 K€ ? Cela me paraît une piste d'explication, même si ce n'est pas très clair dans les différents documents.

Sur les amendes de police, il en est de même. Au budget prévisionnel 2019, 375 K€ étaient budgétés. En 2020, vous indiquez 100 K€ sur la base des estimations des réalisations de 2019, tout en indiquant que le total du reversement au Syndicat des transports d'Île-de-France et à la Région Île-de-France, qui représente, pour mémoire, 75 % du total des amendes de police payées sur le territoire de la commune par des Kremlinois et par des non-Kremlinois qui se font aussi parfois verbaliser, représente plus de 1 M€. La Ville devrait donc toucher plutôt 400 K€ que 100 K€, comme vous l'avez prévu dans le budget 2020.

Il y a donc une explosion du FPS et, en plus, une minoration des amendes de police, alors que vous indiquez dans le rapport que les améliorations (*sic*) apportées au dispositif permettront de verbaliser davantage. C'est quand même ce qui nous est dit concernant les amendes de police.

La fiscalité directe est donc stable — c'est ce que vous allez présenter dans le prochain rapport — et la fiscalité indirecte augmente très largement et ce, sur le dos des Kremlinois et sans le dire de façon explicite dans les documents qui nous sont présentés.

Enfin, plus globalement, le budget qui nous est présenté comme le budget prévisionnel 2020, est en réalité un budget pour deux mois. Des études sont opportunément lancées sur le réaménagement de la place Victor Hugo et sur une maison de santé, que vous avez annoncée en fanfare il y a quelques semaines au Conseil municipal. Mais, en réalité, ce budget n'a d'existence que pour janvier et février, c'est-à-dire un temps infime à l'échelle d'une année budgétaire et, notamment, en ce qui concerne les investissements et les études lancées qui, on le sait, demandent beaucoup plus de temps. Pour toutes ces raisons, chers collègues, nous voterons contre ce dernier budget du mandat. Et nous voterons contre ce budget prévisionnel 2020.

Vincent ROUSSEAU (*Groupe Citoyens !*)

Monsieur le Maire, chers collègues, chers concitoyens, le mois dernier, nous avons exprimé le manque de volontarisme des orientations budgétaires que vous proposez, Monsieur le Maire. Ce budget de maintien en est, hélas, le reflet. C'est pourquoi nous nous abstenons, ainsi que pour toutes les décisions à caractère budgétaire qui en découlent.

Ibrahima TRAORÉ (*Groupe Communistes et Citoyens membre du Front de Gauche*)

Mesdames et Messieurs, je suis désolé pour mon retard. Pour rester dans la cohérence de notre Groupe depuis le début de cette crise que nous vivons au Kremlin-Bicêtre, le Groupe Communistes et Citoyens ne participera pas au vote de ce budget. Pourquoi ? Parce que nous sommes cohérents avec notre position et nous resterons cohérents jusqu'au bout.

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Non.

Jean-François BANBUCK, Maire-Adjoint chargé des questions relatives aux finances, aux affaires générales, à l'aménagement, aux espaces verts, à l'urbanisme (*Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, PRG et Apparentés*)

En matière de comparaison à la fois entre la Ville du Kremlin-Bicêtre et les autres villes, et entre les BP, il faut toujours être un peu prudent pour éviter des approximations, voire des inexactitudes. Monsieur Aubague, vous avez souligné l'écart entre les dépenses de fonctionnement de la Ville et la moyenne nationale de la strate. C'est un fait. Mais je rappelle que la moyenne nationale de la strate correspond aux derniers chiffres, c'est-à-dire les comptes administratifs de 2018. Comparer des chiffres de 2018 à 2020, c'est déjà un peu spéculatif. Mais, surtout, cette moyenne nationale de villes de tailles quand même assez différentes (de 20 000 à 50 000 habitants) et qui, surtout, présentent des caractéristiques géographiques et sociales très dispersées, ne me semble pas le meilleur critère. D'ailleurs, dans les documents qui vous ont été fournis, tant dans le cadre du Débat d'orientations budgétaires que dans le rapport sur le budget, il y a des comparaisons avec les villes de la CAVB. En l'occurrence, les écarts sont alors beaucoup moins importants. On y trouve même que la Ville du Kremlin-Bicêtre dépenserait plutôt moins que la moyenne des autres.

Par ailleurs, nous avons aujourd'hui un accès très facile à de nombreuses informations. À l'heure actuelle, les comptes administratifs de l'ensemble des communes de France sont disponibles sur un site spécialisé du ministère de l'Intérieur. Si on fait l'effort de le consulter, on peut faire des choses intéressantes, comme constituer un panel des

villes de 20 000 à 30 000 habitants de la petite couronne parisienne (départements des Hauts-de-Seine, du Val-de-Marne et de Seine-Saint-Denis). 27 villes correspondent à ce critère, de droite ou de gauche. En faisant cette analyse, Monsieur Aubague, vous verrez que la Ville du Kremlin-Bicêtre est très loin d'être mal placée, comme vous voulez le faire croire.

Vous avez évoqué le niveau des impôts. C'est vrai, il y a peut-être un niveau d'impôts un peu supérieur. Mais il y a aussi un niveau de participation des usagers au Kremlin-Bicêtre, à travers le quotient familial, qui est assez substantiellement inférieur à beaucoup d'autres villes, dont celles que j'ai retenues pour mes comparaisons à titre personnel. Quand on fait le total de l'impôt et des contributions des usagers aux services municipaux, on s'aperçoit que la Ville du Kremlin-Bicêtre est tout à fait dans la moyenne des villes de taille comparable.

Monsieur Aubague, vous avez pointé quelques sujets un peu plus précis. Prétendre que la Ville du Kremlin-Bicêtre se désintéresserait de l'art parce que vous avez vu disparaître une somme de 2 500 € et ce, quelques jours après l'inauguration d'une fresque à côté de la piscine, je dirais que c'est risible. Je ne voudrais pas dire que c'est pathétique mais, en tout cas, c'est risible. En fait, comme à votre habitude, vous avez décidé de ne pas approuver. C'est tout à fait votre droit en tant qu'opposition. Vous poursuivez cette position tout à fait légitime. Ce n'est pas pour autant que la Ville est mal gérée. Ce n'est pas pour autant qu'il faut lui faire des procès d'intention déplacés.

Vous avez posé des questions plus précises, s'agissant du versement de transport. C'est là toute la limite de la comparaison entre les BP. Nous y reviendrons pour un autre sujet. Quand on prépare un budget, on a connaissance d'un certain nombre d'informations et pas forcément d'autres. Depuis très longtemps, la Ville du Kremlin-Bicêtre a décidé de voter son budget en décembre de l'année N – 1. Vous imaginez bien que ce budget n'est pas préparé depuis le début de la semaine. Il faut un peu de temps pour le mettre sur pied. Par conséquent, il y a parfois des informations que l'on n'a pas. En matière de versement de transport, par exemple, s'il y a une augmentation importante de BP à BP, c'est tout simplement parce que l'augmentation déjà inscrite en 2019 n'a pas été inscrite dans le budget primitif. En fait, quand on compare l'estimé de 2019 réalisé et le BP 2020, l'augmentation n'a rien à voir avec celle-là. Voici pourquoi des différences peuvent paraître parfois importantes.

Ce raisonnement s'applique également pour le FPS. Monsieur Piard, le montant de 1,3 M€ correspond au droit de stationnement, c'est-à-dire le FPS et redevance de la délégation de service public. Il n'y a donc pas une augmentation telle que vous le dites, Monsieur Piard. Cela a augmenté de 100 K€. Il faudra mieux regarder les chiffres.

Et, si cela augmente, c'est aussi parce qu'il y a davantage d'abonnés. Il y a ainsi maintenant environ 8 000 abonnés kremlinois pour 8 000 véhicules environ. On peut donc considérer qu'en moyenne il y a donc un abonnement pour chaque Kremlinois. C'est très important. En effet, vous avez fustigé le FPS, les amendes, etc. Soyons sérieux. Vous prétendez que l'on est en train de tondre la laine sur le dos des Kremlinois à travers cette ligne budgétaire. Mais rien n'est plus faux. D'une part, les Kremlinois sont abonnés. D'autre part, si certains ne s'acquittent pas de leur contribution, ils peuvent effectivement être sanctionnés du FPS.

Mais les contestations en matière de FPS sont assez intéressantes. En 2018, il y a eu 1 500 contestations, dont 400 pour les résidents de la commune. Ce sont des gens à qui on a facturé un FPS et qui l'ont contesté, soit 400 sur 1 500. Les autres sont extérieurs à la commune. Cela indique que la plus grande partie des gens qui s'acquittent du FPS ne sont pas des Kremlinois, contrairement à ce que vous voulez faire croire. D'ailleurs, ces contestations peuvent aboutir dans certains cas. À la fin des fins, il y a eu des rejets et, sur les 400 recours des Kremlinois, nous en avons admis 334. 71 Kremlinois ayant émis une contestation ont ainsi été obligés de s'acquitter de ce droit. C'est la réalité, Monsieur Piard. La réalité, ce n'est pas que la Ville essaierait de racketter les Kremlinois à travers le stationnement, mais c'est tout simplement que de nombreuses personnes viennent dans la ville. Ce sont principalement des non-Kremlinois qui s'acquittent de ces sommes.

De même, en matière d'amende de police, vous avez fait un calcul qui n'est plus valable, Monsieur Piard, par rapport aux 75 % que vous évoquez. Cela a changé depuis la dépénalisation du stationnement. Aujourd'hui, les amendes de police correspondent aux infractions routières verbalisées. Il s'agit là de recettes de la section d'investissement. Les clés de répartition ont changé. Elles sont assez opaques. Mais, surtout, il y a un minimum. Ce qui était auparavant des amendes de stationnement ne correspond plus dorénavant à des amendes. Le montant a donc baissé. Pour autant, la contribution de la Ville au STIF n'a pas baissé. Le pourcentage que vous avez évoqué n'est donc plus valable. Nous devons verser cela au STIF. En fait, nous ne le versons pas, mais c'est défalqué de ce qui nous revient. Cela revient un peu au même. En quelque sorte, c'est un prélèvement à la source garanti pour le STIF. C'est la réalité sur la fiscalité indirecte.

Monsieur Piard, vous évoquez le fait que c'est un budget pour deux mois. Nous verrons bien. En tout état de cause, c'est encore une fois un mauvais procès. À la veille de 2014, votre voisin s'est-il privé de faire voter un budget dans les

mêmes conditions ? Je n'en ai pas le souvenir. Vérité un jour, erreur un autre jour. Tout ceci n'est pas très sérieux. On voit bien la nature de vos arguments. Oui, en effet, nous maintenons que ces projets sont réalité la finalisation d'un engagement pris — aussi par vous, Monsieur Piard, et vos collègues qui se sont réfugiés dans une opposition stérile — en 2014 devant les Kremlinois. C'est notre honneur d'essayer d'aller au bout de ce mandat qui nous a été confié par la population.

J'ai failli oublier dans mes propos de remercier notre administration, celle des finances et des directions, pour le travail remarquable qui a permis d'élaborer ce budget dans les délais impartis.

Ibrahima TRAORÉ (*Groupe Communistes et Citoyens membre du Front de Gauche*)

J'entends dans les propos de M. Banbuck qu'il essaie de se rattacher à des arbres ou à je ne sais quoi. Restez dans votre argumentation simple et évitez, s'il vous plaît, ce genre de propos selon lesquels nous serions une opposition stérile. Si vous vous rappelez bien, quand nous sommes sortis de la majorité — tous les Kremlinois étaient là —, notre Groupe a proposé de retourner devant les urnes pour que les Kremlinois décident. Nous sommes cohérents. S'il vous plaît, un peu de respect pour les Kremlinois et pour le débat que nous avons.

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Y a-t-il d'autres interventions ? Non.

Jean-François BANBUCK, Maire-Adjoint chargé des questions relatives aux finances, aux affaires générales, à l'aménagement, aux espaces verts, à l'urbanisme (*Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, PRG et Apparentés*)

Monsieur Traoré, c'est ce j'appelle effectivement une opposition stérile dans la mesure où il n'y a pas de propositions. De votre Groupe, je n'ai pas entendu de propositions précises, ni ce soir ni il y a un mois.

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Nous allons calmer les esprits. Je donne quelques éléments avant de passer au vote du budget. Jean-François Banbuck a parfaitement répondu sur tous les éléments qui concernent l'évolution des recettes concernant les FPS. On entend un certain nombre de choses. Il y a une forme d'amalgame entre le forfait post-stationnement et les amendes. Au regard des chiffres et des précisions que vient de donner Jean-François Banbuck, il n'est pas nécessaire de revenir sur ce sujet.

Comme l'a précisé Jean-François Banbuck, ce budget sera adopté sans augmentation de la fiscalité. Ce budget sera à peu près à hauteur de 43 M€ en fonctionnement et de 8,3 M€ en investissement. Je ne reviens pas sur les éléments qui ont été donnés.

Mais il y a des choses que l'on ne peut pas laisser dire ici. Sur la question de la maison de santé, Monsieur Piard, je sais que cela vous ennuie particulièrement mais, si j'ai fait une annonce lors du dernier Conseil municipal, c'est surtout en réaction à votre propos. Vous avez alors accusé la majorité municipale de mettre des crédits d'étude une nouvelle fois pour ne rien faire. À un moment, il faut bien apporter les preuves des éléments de la discussion. Au dernier Conseil municipal, je vous ai donc fourni une lettre de l'AP-HP qui confirme la mise à disposition de locaux pour la maison de santé. Vous pouvez continuer à essayer de faire croire que ce projet, c'est du vent. Ce n'est pas du vent. Vous verrez, même dans les tout prochains jours, d'autres annonces. Je laisserai naturellement un peu le suspense de manière à vous laisser les découvrir. Nous travaillons en effet avec des professionnels de santé de la Ville du Kremlin-Bicêtre. Je leur laisserai naturellement le soin de l'annoncer. Ce projet n'est pas du vent. Ce projet est réel. Il se fera dans des conditions financières particulièrement avantageuses pour la Ville et, surtout, pour les professionnels de santé.

Il n'y a donc pas de coup d'éclat, mais tout simplement la volonté de mettre en œuvre des projets. C'est ce que nous faisons à chaque fois. À chaque fois qu'il y a quelque chose dans le budget, nous le réalisons. Jean-François Banbuck a indiqué la question des réalisations chaque année. C'est ce que nous avons vu dans le cadre du Débat d'orientations budgétaires le mois dernier.

Je comprends votre vote, comme celui de M. Aubague. Il est conforme à celui que vous avez fait l'année dernière sur l'exercice 2019. Vous avez voté contre. Je le comprends. Mais je constate aussi — ce ne sont pas des questions stériles — que deux groupes de l'opposition prennent le soin de s'abstenir ce soir. Je le comprends aussi. Par moments, il est en effet difficile de s'opposer aux moyens qui sont donnés dans l'Éducation nationale, de s'opposer à des projets comme Démos, par exemple, qui devraient naturellement rassembler, de s'opposer aux moyens donnés à la jeunesse et à ceux qui vont être mis en œuvre dans le cadre de la restructuration de la place Victor Hugo. Nous

avons en effet été reconnus dans le cadre de la Métropole du Grand Paris sur le projet de l'escale végétale. Ce vote permettra de ne pas être dans une opposition systématique. Je vous en remercie.

Je remercie aussi les membres de la majorité municipale, tous les élus qui ont eu à cœur de préparer avec soin ce budget, dans chacun de leur secteur, avec une contrainte importante. En effet, il y a cette ligne rouge qu'il convient de ne pas franchir, c'est-à-dire l'augmentation de la fiscalité locale. Cela nécessite à chaque fois des arbitrages. Nous ne faisons pas de promesses inconsidérées. Nous ne pouvons tout faire. Nous ne pouvons pas promettre ce que nous avons retiré hier. Il convient en effet de tenir ce cap, quand on a la volonté que l'augmentation fiscale ne soit pas une variable d'ajustement.

Comme l'a fait Jean-François Banbuck, je remercie également l'ensemble de l'équipe de la Direction Générale qui nous accompagne et nous a accompagnés, en l'occurrence, sur l'élaboration de ce budget.

Les groupes et tous les membres du Conseil municipal sont-ils d'accord pour un vote global sur le budget ? Personne ne s'y oppose ? Très bien.

Laurent GIRIER, Maire-Adjoint chargé des questions relatives aux activités économiques, au commerce, aux marchés forains, à l'artisanat et à l'économie sociale et solidaire (*non inscrit*)

Je voudrais faire une explication de vote. J'attendais autre chose du débat que nous devions avoir sur le budget. En tant qu'élu de gauche, je peux être saisi par un certain nombre d'hésitations par rapport au budget en question. Je suis évidemment rassuré quand j'entends la droite prendre la parole et entonner le refrain assez habituel de la lutte contre le service public, que l'on dépenserait trop en matière de service public, que nous serions dispendieux en la matière. Mais j'attendais surtout d'être éclairé par les élus d'opposition de gauche sur les reproches qu'ils étaient prêts à adresser au budget en question. Je reste sur ma faim à cet égard. Nous n'avons pas eu ce débat de la part de deux groupes, qui sont dans la cohérence de leur position — ce que je ne saurais leur reprocher —, mais je suis un peu saisi par la faiblesse de l'argumentation du Groupe la Gauche Républicaine et Socialiste, notamment sur deux points qui me paraissent quand même assez intrigants. Il y a d'abord ce mélange des genres qui est fait entre la fiscalité et les amendes ou le forfait post-stationnement qui, à mon sens, ne visent que des contrevenants, des gens qui se garent mal, qui ont une pratique illicite. Je ne vois pas en quoi on peut assimiler cela à une fiscalité directe. Pour moi, cela fleure bon le populisme de laisser penser que l'on matraque la population à coups d'amendes ou de forfaits post-stationnement.

Enfin, j'aurais tendance à aller plus loin que M. Banbuck sur la question du budget de deux mois. Y a-t-il une seule commune en France qui, en décembre, va renoncer à voter un budget du fait que les élections municipales auront lieu dans trois mois ? Cela ne tient pas debout. Je ne vois pas une seule des 36 000 communes de France s'abstenir de voter un budget parce que les élections municipales arrivent. On pratique ainsi à chaque fois que l'on est placé face à des échéances municipales. Je vous prie de m'excuser d'avoir été un peu long sur ce sujet. Je voterai ce budget avec plaisir.

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Étant donné que M. Girier a repris la parole, je vous laisse prendre la parole.

Bernard AUBAGUE (*Groupe Modem et Centristes*)

Je vous remercie. J'apporte une précision très rapide à l'attention de M. Girier. En l'absence des élus Républicains, quand il parle de la droite, je ne sais pas de qui il parle. Je précise que le Groupe Modem et Centristes n'est pas à droite.

Bernard CHAPPELLIER Maire-Adjoint chargé des questions relatives aux sports et au développement des pratiques sportives (*Groupe UDE, Union des Démocrates et des Écologistes*)

Pour le Groupe de l'Union des Démocrates et des Écologistes, nous approuvons ce budget.

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Y a-t-il d'autres explications de vote ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 30

Pour : 18 (M. NICOLLE, M. BANBUCK, M. CHAPPELLIER, M. GIRIER, Mme SOUGMI, Mme ALESSANDRINI, Mme LATEB,

Mme LOEMBÉ, M. ROUSSEL, M. HASSANI, Mme POISAT, M. REISSER, Mme BOYAU, Mme RAFFAELLI, M. PETIT, M. LOISON-ROBERT, Mme BOUCHER, M. DEBAH)

Contre : 5 (M. LAURENT, M. PIARD, Mme MATHONNAT, M. AUBAGUE, Mme CHIBOUB)

Abstention : 2 (Mme ÉTIENNE-EL MALKI, M. ROUSSEAU)

Ne prennent pas part au vote : 5 (Mme MERSALI-LALOUPO, M. TRAORÉ, Mme BASSEZ, M. VOT, M. GUILLAUD-BATAILLE)

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Le budget est adopté. Nous passons au rapport n° 104.

N° 2019-104. BUDGET VILLE — IMPOSITIONS DIRECTES DE L'EXERCICE 2020, ADOPTION DES TAUX DES 3 TAXES DIRECTES LOCALES

Jean-François BANBUCK, Maire-Adjoint chargé des questions relatives aux finances, aux affaires générales, à l'aménagement, aux espaces verts, à l'urbanisme (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, PRG et Apparentés)

Comme je l'ai déjà annoncé, il s'agit de reconduire en 2020 les taux de 2019 de la taxe d'habitation (21,87 %, comprenant la part communautaire), de la taxe sur le foncier bâti (23,20 %) et de celle sur le foncier non bâti (17,89 %).

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Jean-Luc LAURENT (Groupe La Gauche Républicaine et Socialiste)

Notre Ville bénéficie depuis 2008 d'une stabilité sur les taux locaux qu'évidemment, je me réjouis de voir confortée et confirmée cette année encore. Nous voterons pour cette stabilité des taux qui est engagée depuis quelques années déjà et avant l'équipe municipale qui s'est constituée, en observant que les élus de droite qui ont rejoint cette majorité n'étaient pas de cet avis à l'époque.

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 30

Pour : 21 (M. NICOLLE, M. BANBUCK, M. CHAPPELLIER, M. GIRIER, Mme SOUGMI, Mme ALESSANDRINI, Mme LATEB, Mme LOEMBÉ, M. ROUSSEL, M. HASSANI, Mme POISAT, M. REISSER, Mme BOYAU, Mme RAFFAELLI, M. PETIT, M. LOISON-ROBERT, Mme BOUCHER, M. DEBAH, M. LAURENT, M. PIARD, Mme MATHONNAT)

Contre : 2 (M. AUBAGUE, Mme CHIBOUB)

Abstention : 2 (Mme ÉTIENNE-EL MALKI, M. ROUSSEAU)

Ne prennent pas part au vote : 5 (Mme MERSALI-LALOUPO, M. TRAORÉ, Mme BASSEZ, M. VOT, M. GUILLAUD-BATAILLE)

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Le rapport est adopté. Nous passons au rapport n° 105.

N° 2019-105. AUTORISATION DE PROGRAMME ET DE CREDITS DE PAIEMENT (AP/CP) RELATIFS A LA VIDEO PROTECTION ET AU 4 PLACE JEAN-JAURES

Jean-François BANBUCK, Maire-Adjoint chargé des questions relatives aux finances, aux affaires générales, à l'aménagement, aux espaces verts, à l'urbanisme (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, PRG et Apparentés)

Il s'agit de deux autorisations de programme et de crédits de paiement. La première est relative à la vidéo protection pour des crédits de paiement de 190 K€ à inscrire en 2020 dans le cadre du total de l'AP/CP initiale de 3 832 258 €.

Il s'agit aussi de l'aménagement des locaux au 4 place Jean-Jaurès. Des devis ont été réalisés. Des études de prix ont été faites. Nous prévoyons d'inscrire, en 2020, 685 K€ pour un total global d'investissement réévalué à 1,370 M€.

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Estéban PIARD (Groupe La Gauche Républicaine et Socialiste)

Chers collègues, j'ai besoin d'éclaircissement sur ces AP/CP. Soit je suis ignare — ce qui n'est pas totalement impossible effectivement —, soit il y a quelque chose qui ne « colle » pas. Dans le Débat d'orientations budgétaires le mois dernier, où on nous annonçait un total de dépenses pour la vidéo protection de 2,5 M€, le 1^{er} Adjoint mentionnant que, précisément, il avait vu circuler le chiffre de 4 M€ et que cela ne correspondait à rien. C'était effectivement inscrit dans le Débat d'orientations budgétaires. Or, dans le tableau examiné ce soir, le total est non pas de 4 M€, mais de 3,8 M€. Entre les deux, j'ai dû perdre un wagon en route. Ou alors il y a du fonctionnement et de l'investissement mélangés dans l'AP/CP, ce qui n'était pas le cas dans le DOB. Je n'en sais rien. Mais on nous répète toujours qu'il faut venir en commission pour poser des questions. J'ai posé la question mardi en commission. Je suis étonné de ne pas avoir vu de réponse dans le compte rendu. J'espère l'avoir ce soir.

Par ailleurs, sur la deuxième AP/CP relative au réaménagement des locaux au 4 place Jean-Jaurès, si je ne m'abuse, c'est pour y transférer le Service de la tranquillité urbaine qui est aujourd'hui dans la galerie Grand-Sud. Qu'est-il prévu en remplacement de ce service galerie Grand-Sud ? Après le départ de Franprix, très dommageable pour cette galerie et le commerce dans ce quartier, il ne faudrait pas que la Ville retire le dernier service public qu'il y a encore dans cette galerie sans au moins le remplacer par un autre service public ou, en tout cas, réfléchir à ce que deviendront ces locaux municipaux de la galerie Grand-Sud. Ce serait dommage qu'il y ait une deuxième fermeture après celle du Franprix. Je vous remercie pour vos réponses.

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Non.

Jean-François BANBUCK, Maire-Adjoint chargé des questions relatives aux finances, aux affaires générales, à l'aménagement, aux espaces verts, à l'urbanisme (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, PRG et Apparentés)

Monsieur Piard, vous avez effectivement posé la question en commission. Le chiffre de 2,6 M€, reporté dans le DOB, correspond au montant incluant les 190 K€ pour 2020 de dépenses réalisées sur ce projet, en sachant qu'aujourd'hui, l'AP/CP est supérieure au montant des dépenses réalisées. De ce fait, dans le cadre de cette AP/CP, il y a donc des possibilités de dépenses supplémentaires. Mais le montant de 2,6 M€ est bien celui réalisé à fin 2020.

S'agissant du réaménagement des locaux pour le STU, le STU va effectivement quitter la galerie Grand-Sud. J'apporte une rectification. Il ne s'agit pas de locaux municipaux. Il s'agit de locaux que la Ville louait dans cet espace. C'est un peu différent. La Ville n'est pas propriétaire. Il y a donc une problématique générale sur ce lieu qui n'est pas nouvelle. Je rappelle au public qu'il s'agit d'un lieu qui a un statut privé.

Vincent ROUSSEAU (Groupe Citoyens !)

Monsieur le Maire, chers collègues, chers concitoyens, après ces explications de M. le 1^{er} Adjoint, nous considérons que cet exercice de gymnastique budgétaire ne nous satisfait pas. Nous voterons contre.

Estéban PIARD (Groupe La Gauche Républicaine et Socialiste)

Chers collègues, je vous livre une rapide explication de vote. Au regard des réponses qui nous sont données, nous voterons contre ces AP/CP. J'entends bien que la Ville n'est pas propriétaire. Mais que fait-elle pour cette galerie à part dire que c'est privé ? Il y a aujourd'hui un certain nombre de questions qui subsistent. Nous voterons contre ces AP/CP.

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Y a-t-il d'autres explications de vote ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 30

Pour : 18 (M. NICOLLE, M. BANBUCK, M. CHAPPELLIER, M. GIRIER, Mme SOUGMI, Mme ALESSANDRINI, Mme LATEB, Mme LOEMBE, M. ROUSSEL, M. HASSANI, Mme POISAT, M. REISSER, Mme BOYAU, Mme RAFFAELLI, M. PETIT, M. LOISON-ROBERT, Mme BOUCHER, M. DEBAH)

Contre : 12 (M. AUBAGUE, Mme CHIBOUB, M. LAURENT, M. PIARD, Mme MATHONNAT, Mme ÉTIENNE-EL MALKI, M. ROUSSEAU, Mme MERSALI-LALOUPO, M. TRAORÉ, Mme BASSEZ, M. VOT, M. GUILLAUD-BATAILLE)

Abstention : 0

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Le rapport est adopté. Nous passons au rapport n° 106.

N° 2019-106. REVALORISATION DES TAXES ET TARIFS A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2020

Jean-François BANBUCK, Maire-Adjoint chargé des questions relatives aux finances, aux affaires générales, à l'aménagement, aux espaces verts, à l'urbanisme (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, PRG et Apparentés)

Il est proposé de revaloriser les tarifs à hauteur de 2 % à effet du 1^{er} janvier 2020. Comme ce rapport comporte 15 pages, je ne vais peut-être pas vous en égrener le détail.

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Bernard AUBAGUE (Groupe Modem et Centristes)

Monsieur le Maire, chers collègues, pour ces tarifs, qui sont payés par les Kremlinois pour l'utilisation de biens communaux, entre autres, il nous semble que ces 2 % sont légèrement supérieurs à l'inflation. Nous aurions préféré qu'ils frisent par le bas plutôt que par le haut. Nous voterons contre.

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Non.

Jean-François BANBUCK, Maire-Adjoint chargé des questions relatives aux finances, aux affaires générales, à l'aménagement, aux espaces verts, à l'urbanisme (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, PRG et Apparentés)

Je voudrais apporter une réponse à M. Aubague. Ce que l'on appelle l'inflation est l'indice des prix à la consommation. C'est mesuré par l'INSEE à partir du panier des ménages. Or la structure des dépenses des communes est tout à fait différente. C'est la raison pour laquelle l'Association des maires de France a élaboré un indice des prix des dépenses communales, que vous pouvez trouver sur le site de cette association. C'est notamment élaboré sous la houlette de Philippe Laurent, le Maire de Sceaux. La dernière augmentation de l'indice connue est de 1,9 %.

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 30

Pour : 18 (M. NICOLLE, M. BANBUCK, M. CHAPPELLIER, M. GIRIER, Mme SOUGMI, Mme ALESSANDRINI, Mme LATEB, Mme LOEMBE, M. ROUSSEL, M. HASSANI, Mme POISAT, M. REISSER, Mme BOYAU, Mme RAFFAELLI, M. PETIT, M. LOISON-ROBERT, Mme BOUCHER, M. DEBAH)

Contre : 2 (Mme CHIBOUB, M. AUBAGUE)

Abstention : 2 (M. ROUSSEAU, Mme ETIENNE EL MALKI)

Ne participent pas au vote : 8 (Mme MERSALI LALOUPO, M. VOT, M. GUILLAUD-BATAILLE, M. TRAORE, Mme BASSEZ, M. LAURENT, M. PIARD, Mme MATHONNAT)

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Le rapport est adopté. Nous passons au rapport n° 107.

N° 2019-107. ADMISSION EN NON-VALEUR DES PRODUITS COMMUNAUX – EXERCICE 2019

Jean-François BANBUCK, Maire-Adjoint chargé des questions relatives aux finances, aux affaires générales, à l'aménagement, aux espaces verts, à l'urbanisme (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, PRG et Apparentés)

Comme vous le savez, le recouvrement des créances communales est opéré par le Trésor public. Après avoir tenté de multiples actions, on doit constater au bout d'un certain temps que certaines créances ne sont pas recouvrées et sont non recouvrables. C'est la raison pour laquelle il est proposé de procéder à ce classement en non-valeur, étant précisé que, sur un plan juridique, cette décision à caractère budgétaire n'éteint pas la dette des débiteurs.

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 30

Pour : 20 (M. NICOLLE, M. BANBUCK, M. CHAPPELLIER, M. GIRIER, Mme SOUGMI, Mme ALESSANDRINI, Mme LATEB, Mme LOEMBE, M. ROUSSEL, M. HASSANI, Mme POISAT, M. REISSER, Mme BOYAU, Mme RAFFAELLI, M. PETIT, M. LOISON-ROBERT, Mme BOUCHER, M. DEBAH, Mme CHIBOUB, M. AUBAGUE)

Contre : 0

Abstention : 2 (Mme ÉTIENNE-EL MALKI, M. ROUSSEAU)

Ne participent pas au vote : 8 Mme MERSALI - LALOUPO, M. VOT, M. GUILLAUD-BATAILLE, M. TRAORE, Mme BASSEZ, M. LAURENT, M. PIARD, Mme MATHONNAT)

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Le rapport est adopté. Nous passons au rapport n° 108.

N° 2019-108. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES LOCALES – EXERCICE 2020

Bernard CHAPPELLIER Maire-Adjoint chargé des questions relatives aux sports et au développement des pratiques sportives (Groupe UDE, Union des Démocrates et des Écologistes)

Monsieur le Maire, mes chers collègues, comme chaque année, nous attribuons des subventions aux associations sportives locales. Pour l'exercice 2020, conformément aux différentes conventions passées entre la Ville et les associations sportives kremlinoises, une subvention annuelle est attribuée par la Ville à ces associations. Les montants des subventions proposées sont conformes aux engagements respectifs pris au sein des différentes conventions. Cela entre dans le cadre des objectifs fixés par l'exercice précédent. Il vous est ainsi proposé d'attribuer les subventions suivantes :

- pour le Club sportif et athlétique du Kremlin-Bicêtre, un montant de subvention de 233 860 € ;
- pour l'Union sportive du Kremlin-Bicêtre, un montant de subvention de 50 000 € ;
- pour Kremlin-Bicêtre futsal, un montant de subvention de 28 200 € ;
- pour l'association Citoyenneté active, un montant de subvention de 7 000 €.

Le total est de 319 060 €.

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Bernard AUBAGUE (Groupe Modem et Centristes)

Monsieur le Maire, chers collègues, je vais voter pour. Mais je voudrais attirer votre attention sur une remarque de forme. Dans la délibération, il est écrit « Exercice 2019 ». Je pense qu'il s'agit de l'exercice 2020. Cela concerne la délibération (page de droite, en haut dans le titre), et non le rapport de présentation.

Geneviève ETIENNE-EL MALKI (Groupe Citoyens !)

Nous voterons pour cette délibération et les suivantes qui visent à subventionner les associations dont le travail sur le terrain, dans la proximité, en vue de la cohésion sociale doit être porté et soutenu.

Une question néanmoins. « Kremlin-Bicêtre futsal » est-il le nouveau nom de « KBU » ?

Intervention hors micro.

Geneviève ETIENNE-EL MALKI (Groupe Citoyens !)

Depuis quand ? Longtemps. D'accord.

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 30

Pour : 30 (M. NICOLLE, M. BANBUCK, M. CHAPPELLIER, M. GIRIER, Mme SOUGMI, Mme ALESSANDRINI, Mme LATEB, Mme LOEMBÉ, M. ROUSSEL, M. HASSANI, Mme POISAT, M. REISSER, Mme BOYAU, Mme RAFFAELLI, M. PETIT, M. LOISON-ROBERT, Mme BOUCHER, M. DEBAH, M. AUBAGUE, Mme CHIBOUB, Mme ÉTIENNE-EL MALKI, M. ROUSSEAU, M. LAURENT, M. PIARD, Mme MATHONNAT, Mme MERSALI-LALOUPO, M. TRAORÉ, Mme BASSEZ, M. VOT, M. GUILLAUD-BATAILLE)

Contre : 0

Abstention : 0

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Le rapport est adopté à l'unanimité. Nous passons au rapport n° 109.

N° 2019-109. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS A DIVERSES ASSOCIATIONS ET ETABLISSEMENTS PUBLICS COMMUNAUX – ANNEE 2020

Jean-François BANBUCK, Maire-Adjoint chargé des questions relatives aux finances, aux affaires générales, à l'aménagement, aux espaces verts, à l'urbanisme (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, PRG et Apparentés)

Je vous donne lecture des attributions de subventions :

- 414 K€ pour le CCAS, le Centre communal d'action sociale, avec le reversement d'un tiers du produit des concessions des cimetières (20 K€) ;
- 109 573 € au Comité de gestion des œuvres sociales du personnel de la Ville ;
- 14 K€ au Centre d'information féminin et familial, Centre d'information sur les droits des femmes du Val-de-Marne ;
- 65 K€ à l'association Crèche parentale les Petits Cailloux ;
- 3 846 € à l'Agence départementale d'information sur le logement.

Le total est de 626 419 €.

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 30

Pour : 30 (M. NICOLLE, M. BANBUCK, M. CHAPPELLIER, M. GIRIER, Mme SOUGMI, Mme ALESSANDRINI, Mme LATEB, Mme LOEMBÉ, M. ROUSSEL, M. HASSANI, Mme POISAT, M. REISSER, Mme BOYAU, Mme RAFFAELLI, M. PETIT, M. LOISON-ROBERT, Mme BOUCHER, M. DEBAH, M. AUBAGUE, Mme CHIBOUB, Mme ÉTIENNE-EL MALKI, M. ROUSSEAU, M. LAURENT, M. PIARD, Mme MATHONNAT, Mme MERSALI-LALOUPO, M. TRAORÉ, Mme BASSEZ, M. VOT, M. GUILLAUD-BATAILLE)

Contre : 0

Abstention : 0

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Le rapport est adopté à l'unanimité. Nous passons au rapport n° 110.

N° 2019-110. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS A DIVERSES ASSOCIATIONS – EXERCICE 2020

Ghania LATEB, Maire-Adjointe chargée des questions relatives à la citoyenneté, à la démocratie locale, à la vie associative, à la coordination des conseils de quartier, des questions relatives à l'emploi, à la formation, à l'insertion

et aux relations avec la Mission locale INNOVAM, de la présidence du Conseil de quartier Les Martinets/Le Fort (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, PRG et Apparentés)

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les élus, honorable assistance, je vais donner lecture des subventions attribuées aux associations au titre de l'exercice 2020 :

- Union française des anciens combattants : 2 800 € ;
- SOS Enfants : 1 000 € ;
- Accueil fraternel 94 : 1 000 € ;
- Secours catholique : 700 € ;
- COMEDE : 700 € ;
- Vie, fête et rencontre : 450 € ;
- Visite des malades en établissements hospitaliers (VMEH) : 450 € ;
- Fraternité africaine : 400 € ;
- Entrez sans frapper : 400 € ;
- Croix-Rouge française : 300 € ;
- Avant que ça commence : 300 € ;
- Kremlinpro : 250 € ;
- Stop à l'alcool : 250 € ;
- Fraternité Boganda : 250 € ;
- Atelier des arts: 250 €;
- To mix or not: 250 €;
- Association culturelle franco-portugaise du Kremlin-Bicêtre : 250 € ;
- Flamboyant : 250 € ;
- France Alzheimer Val-de-Marne : 200 € ;
- La Grange aux Queulx : 200 € ;
- ACSED : 200 € ;
- Rafamiray : 200 € ;
- Génération Masoala Madagascar : 200 € ;
- Unatrans : 200 € ;
- SEMLH : 200 € ;
- Échange patchwork : 200 € ;
- L'Arbre sec : 200 € ;
- Cultures du cœur : 200 € ;
- La Ruche du KB : 200 € ;
- Compagnie The Singing Mice : 200 € ;
- Compagnie Les Oiseaux de nuit : 200 € ;
- AIDES : 200 € ;
- AFPPA : 200 € ;
- Les Buveurs de thé : 200 € ;
- Artkane : 200 € ;
- Dialogue : 150 € ;
- Association culturelle Edson Elias : 150 € ;
- CGL 94 : 150 € ;
- Club d'échecs du Kremlin-Bicêtre : 150 € ;
- Karotte : 150 € ;
- Kismane Solidarity : 150 € ;
- Monde solidaire Nouveau : 150 € ;
- RESF : 150 € ;
- Societat Valentinas : 150 € ;
- Voix et spectacle : 150 € ;
- Zemus : 150 €.

Je vous demande de bien vouloir accorder la signature au Maire pour ces subventions.

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Bernard AUBAGUE (Groupe Modem et Centristes)

Monsieur le Maire, chers collègues, le Groupe Modem et Centristes est sensible au dynamisme de la vie associative dans notre ville. Il est aussi sensible à la dépense publique. Nous notons que cinq associations se voient attribuer une revalorisation de 33 %. Certes, il ne s'agit pas de milliers d'euros, mais c'est 33 %. Et nous voyons apparaître 12 nouvelles associations qui se voient attribuer *a priori* pour la première fois une aide financière. Comme je viens de le dire, étant donné que nous sommes très sensibles à la vie associative, nous voterons pour ces attributions de subvention en notant quand même le nombre sensible de nouvelles associations qui se présentent à nous.

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ?

Paule MATHONNAT (Groupe La Gauche Républicaine et Socialiste)

Juste une précision. Je ne participerai pas au vote, étant responsable de l'association La Grange aux Queulx.

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 30

Pour : 29 (M. NICOLLE, M. BANBUCK, M. CHAPPELLIER, M. GIRIER, Mme SOUGMI, Mme ALESSANDRINI, Mme LATEB, Mme LOEMBÉ, M. ROUSSEL, M. HASSANI, Mme POISAT, M. REISSER, Mme BOYAU, Mme RAFFAELLI, M. PETIT, M. LOISON-ROBERT, Mme BOUCHER, M. DEBAH, M. AUBAGUE, Mme CHIBOUB, Mme ÉTIENNE-EL MALKI, M. ROUSSEAU, M. LAURENT, M. PIARD, Mme MERSALI-LALOUPO, M. TRAORÉ, Mme BASSEZ, M. VOT, M. GUILLAUD-BATAILLE)

Contre : 0

Abstention : 0

Ne participe pas au vote : 1 (Mme MATHONNAT)

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Le rapport est adopté. Nous passons au rapport n° 111.

N° 2019-111. DENOMINATION DE L'AUDITORIUM A LA MEDIATHEQUE L'ÉCHO EN « AUDITORIUM LOUNES MATOUB »

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Un grand nombre d'entre vous connaissent l'auditorium. Cet équipement municipal situé dans le bâtiment de la médiathèque L'Écho a la particularité, au regard de sa configuration, de pouvoir accueillir des représentations musicales, théâtrales, des projections, des débats et des conférences. Ce lieu, jusqu'à présent, n'avait pas de dénomination. Avec la majorité municipale, j'ai décidé de lui donner le nom de l'« auditorium Lounès Matoub ». Pourquoi ? Je vais peut-être revenir sur qui est Lounès Matoub. Il est né le 24 janvier 1956 et il a été assassiné le 25 juin 1998, à 42 ans. Il a grandi dans la Kabylie montagnaise, à une vingtaine de kilomètres de Tizi-Ouzou. Lounès Matoub est un auteur, compositeur, interprète et poète. Sa carrière musicale a débuté en 1978 et ce, jusqu'à sa mort. À travers sa musique et ses écrits, il a exprimé la résistance de la Kabylie dans la défense de la langue amazigh, de la culture berbère, et d'un patrimoine réprimé. Rappelons-nous qu'il a été enlevé et séquestré durant seize jours à l'automne 1994 par le Groupe islamique armé, puis libéré sous la pression populaire.

Lounès Matoub a habité Le Kremlin-Bicêtre dès 1995. Une partie de sa famille y réside encore. Une association locale existe. Elle s'appelle Les Amis de la Fondation Lounès Matoub. C'est un engagement que j'avais pris en janvier 2016, ici, lors de mon élection en tant que Maire. C'est dans ce cadre que j'ai pris attache avec la famille de manière à pouvoir la consulter et m'assurer naturellement que la famille était d'accord pour que cette délibération soit présentée ce soir au Conseil municipal. Je vous propose donc de dénommer l'auditorium de la médiathèque L'Écho l'« auditorium Lounès Matoub ». Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Nadia CHIBOUB (*Groupe Modem et Centristes*)

Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames, Messieurs, vous nous imposez un nom, Monsieur le Maire, celui de Lounès Matoub, qui est tout à fait respectable. Dans votre rapport de présentation, vous avez omis de citer son combat pour la laïcité. Vous qui êtes le chantre de la concertation, du participatif, c'est encore une fois sans concertation que vous soumettez ce nom à notre assemblée d'élus. La démocratie aurait voulu qu'au préalable, vous consultiez les élus du Conseil municipal sans omettre ceux des groupes d'opposition. Il aurait été judicieux, dans le cadre démocratique, de recevoir des propositions de tous les groupes d'élus et de les soumettre ensuite à la population. Pour ces manquements à la démocratie, le Groupe Modem et Centristes ne prendra pas part au vote. Merci pour votre attention.

Nadia MERSALI-LALOUPO (*Groupe Communistes et Citoyens membre du Front de Gauche*)

Pour notre part, nous soutenons cette initiative qui met à l'honneur la culture algérienne et l'amitié franco-algérienne, malheureusement par le biais d'un événement tragique qui est celui de l'assassinat d'une grande voix, celle de Lounès Matoub. Reconnaître cet immense talent et lui dédier le nom d'un espace culturel parlent bien sûr à la population qui s'identifie à ce poète et à tous ceux qui apprécient l'expression d'autres cultures.

La seule question que nous nous posons est la suivante : pourquoi avoir attendu si tard pour nommer cet équipement qui a été livré en 2014 ? Lounès aurait peut-être pu être honoré bien plus tôt, ne serait-ce qu'un certain 25 juin 2018, vingtième anniversaire de sa mort, hélas.

Geneviève ETIENNE-EL MALKI (*Groupe Citoyens !*)

Lounès Matoub est quelqu'un qu'il est important d'honorer. Vous l'avez rappelé, Monsieur le Maire, et cela figure dans la note. Il est un militant de la cause identitaire kabyle. Il a combattu pour la démocratie en Algérie. Il est mort assassiné le 25 juin 1998. Je remarque aussi qu'il n'a pas été fait mention de son combat pour la laïcité, que ce soit dans la note ou dans votre intervention. Pour faire une remarque un peu constructive, sans noter seulement une absence, je tiens à souligner que, dans une ville comme Le Kremlin-Bicêtre, il est particulièrement significatif de mettre en parallèle ce combat pour la laïcité. Cette ville est marquée en effet dans son identité par l'engagement significatif en cette matière d'Eugène Thomas. C'est un parallèle supplémentaire qui peut être fait entre ces combats convergents.

Jean-Luc LAURENT (*Groupe La Gauche Républicaine et Socialiste*)

Je pense et j'espère que, sur la base de cette proposition, on pourra tous voter favorablement pour cette dénomination. Matoub Lounès — Lounès Matoub — est une des grandes figures de la culture berbère, reconnue en Algérie et au-delà, reconnue fortement en France. C'est un artiste qui était chanteur et interprète, que l'on a eu l'honneur d'accueillir au Kremlin-Bicêtre, y compris à l'occasion d'un magnifique concert en compagnie de Rachid Taha et d'Idir qui étaient présents. Cela a résonné beaucoup en termes d'espoir, d'autant plus que Matoub était malade à ce moment-là, qu'il a redressé la pente. Malheureusement, sa vie a été abrégée par son assassinat à la fin de la décennie noire qu'a connue l'Algérie et qui a été particulièrement meurtrière. C'était un combattant de la laïcité, mais c'était aussi un combattant de la démocratie. Dans la période que nous vivons, dans des relations qui doivent être apaisées entre deux États indépendants, comme la France et l'Algérie, je veux y voir un symbole de paix, de concorde, de réconciliation alors qu'en Algérie, la situation sociale et la situation politique sont particulièrement difficiles. Je pense aux nombreuses manifestations qui ont lieu, qui se poursuivent au-delà de l'élection présidentielle qui vient d'intervenir et qui a rassemblé un nombre très faible d'électeurs et de citoyens algériens. Il faut donc se tourner vers l'avenir et affermir les liens culturels et d'amitié entre la France et l'Algérie. Cette proposition y contribue. J'en suis l'un des premiers heureux.

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Non.

Je réponds à Mme Mersali. Vous m'avez demandé pourquoi cela ne s'est pas fait plus tôt. Matoub Lounès a été assassiné en 1998. Je suis Maire depuis 2016, Madame Mersali. Vous posez une question, mais je ne peux pas y répondre.

Je reviens à la raison pour laquelle nous allons faire cette dénomination. Il vous a échappé que, dans le budget 2019, nous avons inscrit une rénovation de l'auditorium. Des premiers travaux sont en cours. Les travaux vont se finaliser pendant les vacances de Noël, pendant la fin de l'année. À l'occasion de la réouverture de cet auditorium, je pense

qu'il est important de symboliser ce nouveau lieu qui va retrouver un nouvel accueil pour un public nombreux qui se plaignait tout particulièrement de l'assise. Les travaux vont être engagés. Nous aurons l'occasion de découvrir un nouveau lieu. J'espère que ce vote se fera à l'unanimité — j'y crois encore — pour l'auditorium Lounès-Matoub. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 30

Pour : 28 (M. NICOLLE, M. BANBUCK, M. CHAPPELLIER, M. GIRIER, Mme SOUGMI, Mme ALESSANDRINI, Mme LATEB, Mme LOEMBÉ, M. ROUSSEL, M. HASSANI, Mme POISAT, M. REISSER, Mme BOYAU, Mme RAFFAELLI, M. PETIT, M. LOISON-ROBERT, Mme BOUCHER, M. DEBAH, Mme ÉTIENNE-EL MALKI, M. ROUSSEAU, M. LAURENT, M. PIARD, Mme MATHONNAT, Mme MERSALI-LALOUPO, M. TRAORÉ, Mme BASSEZ, M. VOT, M. GUILLAUD-BATAILLE)

Contre : 0

Abstention : 0

Ne participe pas au vote : 2 (M. AUBAGUE, Mme CHIBOUB)

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Le rapport est adopté. Nous passons au rapport n° 112.

N° 2019-112. DENOMINATION DE LA HALTE-GARDERIE EN « HALTE-GARDERIE MADELEINE BRÈS »

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Il s'agit de la dénomination de la halte-garderie. La halte-garderie située au 29 avenue Charles-Gide est une structure municipale, directement attenante au Centre social Germaine-Tillion. Cette halte-garderie a vocation à accueillir de manière occasionnelle les enfants en bas âge. Les services qui y sont proposés s'inscrivent dans l'action municipale en faveur de la petite enfance et, tout particulièrement, de la diversification des modes de garde pour les familles. Au même titre que le centre social Germaine-Tillion, la halte-garderie a fait l'objet d'importants travaux de réaménagement au cours de l'été 2019. Nous avons d'ailleurs eu l'occasion, le 18 octobre dernier, de faire l'inauguration de ces nouveaux locaux. J'avais souligné qu'il n'y avait pas de dénomination sur la partie qui concernait la halte-garderie. C'est la raison pour laquelle j'ai fait la proposition au Conseil municipal, avec la majorité municipale, de dénommer cette halte-garderie Madeleine-Brès.

Madeleine Brès est née le 25 novembre 1842. Elle a fait face à toutes les résistances pour devenir médecin. Elle a fait une thèse sur l'allaitement. Elle a concouru, par ses écrits, à développer l'hygiène chez les femmes et l'enfant. Elle a surtout créé la première crèche. En 1866, elle fait une démarche auprès du doyen, Charles Wurtz, de l'École de médecine de Paris pour pouvoir s'y inscrire. Il lui conseille d'obtenir le baccalauréat de lettres et de sciences. Elle s'y inscrit avec le consentement de son mari. N'oubliez pas qu'il fallait à l'époque ce consentement. Ayant obtenu le baccalauréat trois ans plus tard, elle fait une nouvelle démarche auprès du doyen qui saisit le ministre de l'Instruction publique. Avec l'appui de l'impératrice Eugénie et après délibération du Conseil des ministres, elle peut enfin s'inscrire et devient élève stagiaire dans le service du professeur Broca qui, à l'époque, est à l'hôpital de La Pitié. Elle a alors 27 ans et trois enfants.

En 1870, pendant la guerre franco-allemande, elle est nommée interne provisoire. Paul Broca lui fait un certificat élogieux. Elle est restée pendant les deux sièges de Paris. Son service a toujours été irréprochable.

Elle est la première Française à obtenir son diplôme de docteur en médecine avec mention « très bien ». Devenue veuve, elle s'installe à Paris en clientèle privée. Au cours de sa carrière, elle enseigne l'hygiène. Elle dirige le journal *Hygiène de la femme et de l'enfant* et écrit plusieurs livres de puériculture. Elle contribue à la création de la première crèche, inaugurée en 1893 dans le quartier des Batignolles. Madeleine Brès décède le 30 novembre 1921.

Je propose au Conseil municipal cette dénomination de « halte-garderie Madeleine-Brès ». Y a-t-il des interventions ?

Bernard AUBAGUE (Groupe Modem et Centristes)

Monsieur le Maire, chers collègues, vous énoncez ce soir aux élus l'inauguration de la halte-garderie le 18 octobre dernier. Nous n'y avons pas été conviés. Évidemment, une inauguration avec le moins de personnes possible revient beaucoup moins chère et, en plus, vous restez seul sur la photo. On reconnaît encore une fois votre rejet de la démocratie applicable à notre assemblée d'élus qui est assimilée, à vos yeux, à une chambre d'enregistrement. Même remarque que pour la précédente délibération : le Groupe Modem et Centristes ne prendra pas part au vote.

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Non.

Monsieur Aubague, vous n'avez pas dû bien voir les photos. Ce n'était pas annoncé seulement pour les élus. C'était une inauguration publique. C'était annoncé dans l'ADNKB. Je peux vous assurer que de nombreux Kremlinois étaient présents. Vous avez tout loisir, j'espère, de pouvoir prendre connaissance du journal municipal. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 30

Pour : 28 (M. NICOLLE, M. BANBUCK, M. CHAPPELLIER, M. GIRIER, Mme SOUGMI, Mme ALESSANDRINI, Mme LATEB, Mme LOEMBE, M. ROUSSEL, M. HASSANI, Mme POISAT, M. REISSER, Mme BOYAU, Mme RAFFAELLI, M. PETIT, M. LOISON-ROBERT, Mme BOUCHER, M. DEBAH, Mme MERSALI LALOUPO, Mme BASSEZ, M. VOT, M. TRAORE, M. GUILLAUD-BATAILLE, , M. PIARD, M. LAURENT, Mme MATHONNAT, Mme ETIENNE ELMALKI, M. ROUSSEAU)

Contre : 0

Abstention : 0

Ne participent pas au vote : 2 (M. AUBAGUE, Mme CHIBOUB)

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Le rapport est adopté. Nous passons au rapport n° 113.

N° 2019-113. TRANSFERT AU SIGEIF DE LA COMPETENCE EN MATIERE D'INFRASTRUCTURES DE RECHARGES DE VEHICULES ELECTRIQUES (IRVE)

Bernard CHAPPELLIER Maire-Adjoint chargé des questions relatives aux sports et au développement des pratiques sportives (Groupe UDE, Union des Démocrates et des Écologistes)

Comme vous le savez, notre commune est membre du SIGEIF (Syndicat intercommunal du gaz et de l'électricité en Île-de-France). Pour cette raison, en vue de répondre à la problématique de la mobilité électrique, le SIGEIF propose à ses communes adhérentes de mettre en œuvre la compétence qu'il tire de ses statuts. À cette fin, la Ville du Kremlin-Bicêtre est invitée par le syndicat à lui transférer la compétence relative aux Infrastructures de recharges pour véhicules électriques (IRVE). L'objectif est que le SIGEIF soit habilité à déployer un service clé en main dédié à la création, à l'entretien et à l'exploitation des IRVE en voie publique, notamment destinés à des charges de réassurance (par exemple, 22 kVa, deux prises, deux emplacements de stationnement). Cette proposition du SIGEIF s'inscrit dans le cadre d'une démarche partagée et coordonnée entre les territoires et les différents opérateurs potentiels en vue de bénéficier d'un maillage rationnel et sans discontinuité pour répondre à l'ensemble des besoins de mobilité.

Une convention particulière sera proposée par le SIGEIF en déclinaison d'un schéma d'implantation des IRVE afin de déterminer précisément au cas par cas les modalités techniques, administratives et financières de mise en œuvre de ce service, et de fixer les contributions financières respectives du SIGEIF et de la commune. Cette convention sera bâtie selon le schéma suivant :

— L'investissement initial d'acquisition et d'installation des bornes (de l'ordre de 7 000 à 10 000 € pour une borne de recharge lente ; et de 38 000 à 43 000 € pour une borne de recharge rapide, à titre indicatif et selon le coût du génie civil) sera financé par le SIGEIF à hauteur de 100 %. Aucun coût pour la commune. Dans tous les cas de figure, le SIGEIF se chargera de mobiliser les subventions et financements possibles afin de minorer le coût d'investissement demeurant à sa charge.

— Pour le fonctionnement (entretien, exploitation, pilotage), le SIGEIF se chargera ensuite totalement et sans frais pour la commune (sauf demande de services particuliers hors programme) de la gestion opérationnelle de la maîtrise d'ouvrage concernant les travaux d'installation des IRVE, puis de l'exploitation de l'entretien et du pilotage, en coordination avec les autres syndicats d'énergie réunis au sein du Pôle énergie Île-de-France afin de structurer progressivement, à l'échelle du grand territoire francilien, un réseau cohérent, piloté, compatible aux bornes de recharge. C'est la condition de la réussite du développement de la mobilité électrique.

Le SIGEIF est en phase de définition du territoire sur lequel il exercera la compétence IRVE (une vingtaine de collectivités à ce stade) et prépare les marchés et contrats nécessaires à la mise en place du service.

La politique tarifaire sera votée par le Comité du SIGEIF et, donc, par les élus de chaque territoire, ainsi que ses futures évolutions. Sa définition prendra en compte celle des autres réseaux franciliens.

Je vous demande donc d'approuver cette délibération.

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Bernard AUBAGUE (Groupe Modem et Centristes)

Monsieur le Maire, chers collègues, nous avons écouté avec attention le discours de M. l'Adjoint. Avez-vous les lieux d'implantation de ces bornes sur la commune ? Si oui, pourquoi ne sont-ils pas joints aux dossiers de ce Conseil ? Plus de précisions sur ce transfert et ces installations seraient utiles aux Kremlinois qui sont concernés par cette installation, même si, comme vous l'avez dit, le financement reste entièrement à la charge du SIGEIF.

Jean-Luc LAURENT (Groupe La Gauche Républicaine et Socialiste)

J'allais poser cette question sur la localisation. Dans votre rapport, vous avez indiqué « par exemple, deux prises ». Par ailleurs, la convention que j'ai lue attentivement parle d'un programme qui a été élaboré à l'échelle des villes qui composent le SIGEIF. Étant donné que l'on approuve un programme, est-il possible de le recevoir ? Pour Le Kremlin-Bicêtre, pouvez-vous d'ores et déjà nous dire et répondre à la question du nombre de prises, de localisation dans la ville ? J'entends que le tarif sera fixé ultérieurement par les représentants de chaque ville, mais j'imagine que, dans l'étude de faisabilité qui a été réalisée pour l'élaboration du programme, il doit y avoir un coût envisagé, éventuellement avec une fourchette pour l'utilisateur au-delà des investissements qui sont réalisés. Pouvez-vous nous préciser l'ordre de prix envisagé au travers des études ?

Vincent ROUSSEAU (Groupe Citoyens !)

Monsieur le Maire, chers collègues, chers concitoyens, nous ne pouvons évidemment que nous satisfaire d'un projet qui permet, à l'échelle de la Métropole, qui est celle des communes adhérentes du SIGEIF, d'envisager des solutions pour la mobilité électrique et, donc, pour améliorer l'offre et l'accès des citoyens à des transports électriques. Cependant, nous nous interrogeons dans cette convention sur le modèle de délégation du service public. Quels seront les opérateurs qui mettront en œuvre cette construction d'infrastructures de recharge ? Cela sera-t-il opéré en régie ? Ou y aurait-il des délégations à des entreprises ? Quelles sont les entreprises auxquelles le SIGEIF délègue ces opérations ? Nous vous remercions.

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Non.

Bernard CHAPPELLIER Maire-Adjoint chargé des questions relatives aux sports et au développement des pratiques sportives (Groupe UDE, Union des Démocrates et des Écologistes)

Concernant les emplacements pour les recharges électriques, il y a eu des propositions des services. On ne peut pas dire exactement où seront installés les emplacements puisqu'ils doivent être compatibles avec les raccordements. Pour l'instant, c'est à l'étude.

Concernant le prix et le coût pour l'utilisateur, je peux vous donner une fourchette. *Grosso modo*, cela tournera entre 0,78 € et 1 €. Quoi qu'il en soit, ce sera bien moins cher que le gazole et l'essence.

Concernant la question sur la régie, pour l'instant, c'est le SIGEIF qui va gérer l'installation des bornes électriques. Quant au fonctionnement qui viendra ensuite, la décision sera prise par le Conseil d'administration du SIGEIF.

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 30

Pour : 26 (M. NICOLLE, M. BANBUCK, M. CHAPPELLIER, M. GIRIER, Mme SOUGMI, Mme ALESSANDRINI, Mme LATEB, Mme LOEMBE, M. ROUSSEL, M. HASSANI, Mme POISAT, M. REISSER, Mme BOYAU, Mme RAFFAELLI, M. PETIT, M. LOISON-ROBERT, Mme BOUCHER, M. DEBAH, Mme MERSALI LALOUPO, Mme BASSEZ, M. VOT, M. TRAORE, M. GUILLAUD-BATAILLE, M. PIARD, M. LAURENT, Mme MATHONNAT)

Contre : 0

Abstention : 4 (M. AUBAGUE, Mme CHIBOUB, Mme ÉTIENNE-EL MALKI, M. ROUSSEAU)

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Le rapport est adopté. Nous passons au rapport n° 114.

N° 2019-114. AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR L'OUVERTURE DES COMMERCES LE DIMANCHE EN 2020

Laurent GIRIER, Maire-Adjoint chargé des questions relatives aux activités économiques, au commerce, aux marchés forains, à l'artisanat et à l'économie sociale et solidaire (*non inscrit*)

Monsieur le Maire, chers collègues, me revient le plaisir de vous présenter cette délibération traditionnelle de décembre. Elle fait référence à la loi 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques qui a modifié la réglementation en élargissant la possibilité pour les commerces d'ouvrir les dimanches. La loi porte la dénomination commune de notre actuel Président de la République.

Je passe, si vous me le permettez, la lecture de l'article L 3132-26 dans sa totalité. Cette dérogation est accordée pour la totalité des commerces de détail de la commune exerçant la même activité. En contrepartie — j'insiste sur ce point — les salariés concernés de chaque commerce bénéficient de compensations financières et de repos prévus par le Code du travail. C'est d'ailleurs dans cet esprit que, chaque année, nous interrogeons les cinq centrales syndicales représentatives au niveau national pour obtenir leur avis sur cette ouverture du dimanche. J'y reviendrai par la suite.

Eu égard à une tradition ancienne d'ouverture le dimanche de la part de nombreux commerces depuis 2016, la Ville a défini 12 dimanches de l'année autorisant une dérogation à la règle du repos dominical pour les commerces de détail. Vous disposez de la liste des 12 dimanches en question. Vous noterez opportunément que, cette année — c'est un petit clin d'œil que je fais par rapport à l'année dernière —, il n'y a pas de fête nationale. Il s'en est fallu de peu qu'il y ait le 4 juillet, ce qui aurait empiété sur la fête nationale américaine. En l'occurrence, cela tombe le 5 juillet.

Concernant les avis des syndicats, cette année, assez exceptionnellement — mais je pense que c'est dû à la conjoncture —, il semble qu'ils sont occupés à un autre grand sujet. De fait, nous n'avons pas eu de réponse. Je rappelle que, l'année dernière, nous avons eu des réponses des différentes organisations syndicales. On était arrivé finalement à un compromis d'équilibre. L'une des organisations n'avait pas d'avis. Les deux centrales réputées réformistes avaient émis un avis plutôt favorable. Les centrales moins réformistes avaient émis un avis d'opposition.

Je vous invite donc à émettre un avis favorable sur cette délibération, en vous précisant toutefois que vous trouverez, dans l'antépénultième délibération qu'il me reviendra de présenter à l'assemblée concernant l'évolution de la délégation de service public du marché forain ce soir, tout le bien — c'est un euphémisme — que le délégataire pense de cette ouverture du dimanche. Le bonheur commercial des uns...

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Nadia MERSALI-LALOUPO (*Groupe Communistes et Citoyens membre du Front de Gauche*)

Par rapport à l'année dernière, de nouveaux commerces ont-ils demandé à bénéficier de cette ouverture le dimanche ? Ou est-ce toujours la même liste de commerces ?

Comme M. Girier se propose de faire la différence entre un syndicat réformiste et un syndicat non réformiste, peut-il aller plus loin dans l'expression de sa pensée ? Je vous remercie.

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Non.

Laurent GIRIER, Maire-Adjoint chargé des questions relatives aux activités économiques, au commerce, aux marchés forains, à l'artisanat et à l'économie sociale et solidaire (*non inscrit*)

Ma réponse sera rapide. Les commerces sont les mêmes. La liste des commerces n'a pas changé.

Concernant mon propos sur les syndicats, vous m'aurez mal entendu car j'ai pris la peine de préciser « syndicats réformistes » et « syndicats moins réformistes ». Je ne prétends pas qu'ils ne le soient pas du tout. D'ailleurs, de la pratique que j'ai des syndicats, on constate que ceux qui peuvent faire montre d'une grande fermeté à l'échelle nationale ne sont pas nécessairement les derniers à signer des accords en entreprise.

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 30

Pour : 28 (M. NICOLLE, M. BANBUCK, M. CHAPPELLIER, M. GIRIER, Mme SOUGMI, Mme ALESSANDRINI, Mme LATEB, Mme LOEMBE, M. ROUSSEL, M. HASSANI, Mme POISAT, M. REISSER, Mme BOYAU, Mme RAFFAELLI, M. PETIT, M. LOISON-ROBERT, Mme BOUCHER, M. DEBAH, Mme MERSALI LALOUPO, Mme BASSEZ, M. VOT, M. TRAORE, M. GUILLAUD-BATAILLE, M. PIARD, M. LAURENT, Mme MATHONNAT, Mme CHIBOUB, M. AUBAGUE)

Contre : 0

Abstention : 2 (Mme ÉTIENNE-EL MALKI, M. ROUSSEAU)

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Le rapport est adopté. Nous passons au rapport n° 115.

N° 2019-115. GARANTIE D'EMPRUNT D'UN MONTANT TOTAL DE 540 000 € CONTRACTE AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS PAR SA D'HLM RESIDENCES – LE LOGEMENT DES FONCTIONNAIRES

Jean-François BANBUCK, Maire-Adjoint chargé des questions relatives aux finances, aux affaires générales, à l'aménagement, aux espaces verts, à l'urbanisme (*Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, PRG et Apparentés*)

Ce dispositif est tout à fait classique. Nous y sommes habitués. Dans cette assemblée, depuis le début du mandat, nous avons voté plusieurs dizaines de fois sur ce sujet. En l'espèce, il s'agit d'une acquisition réalisée par cette société anonyme d'HLM dans le nouveau programme situé rue Paul-Lafargue. La SA d'HLM achète six logements à usage locatif social et demande à la Ville, pour cela, une garantie à hauteur de 540 K€ pour l'ensemble des quatre lignes de prêt qu'elle a obtenues de la CDC. En contrepartie de cet engagement, la Ville aura un droit de réservation sur un logement de type T3 PLUS (prêt locatif à usage social).

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Bernard AUBAGUE (*Groupe Modem et Centristes*)

Monsieur le Maire, chers collègues, je voudrais faire une remarque de forme. Nous avons bien vu que, dans la convention de réservation, un logement T3 était réservé. Cela va évidemment fonctionner. Nous nous posons la question de savoir pourquoi cette attribution ne figure pas dans la délibération. Cela figure dans la convention, mais pas dans la délibération. Nous voterons pour cette délibération.

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Non.

Jean-François BANBUCK, Maire-Adjoint chargé des questions relatives aux finances, aux affaires générales, à l'aménagement, aux espaces verts, à l'urbanisme (*Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, PRG et Apparentés*)

Monsieur Aubague, dans l'article 1 de la délibération, il est bien précisé que le contrat est « joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération ».

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 30

Pour : 30 (M. NICOLLE, M. BANBUCK, M. CHAPPELLIER, M. GIRIER, Mme SOUGMI, Mme ALESSANDRINI, Mme LATEB, Mme LOEMBÉ, M. ROUSSEL, M. HASSANI, Mme POISAT, M. REISSER, Mme BOYAU, Mme RAFFAELLI, M. PETIT, M. LOISON-ROBERT, Mme BOUCHER, M. DEBAH, M. LAURENT, M. PIARD, Mme MATHONNAT, Mme MERSALI-LALOUPO, M. TRAORÉ, Mme BASSEZ, M. VOT, M. GUILLAUD-BATAILLE, M. AUBAGUE, Mme CHIBOUB, Mme ÉTIENNE-EL MALKI, M. ROUSSEAU)

Contre : 0

Abstention : 0

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Le rapport est adopté à l'unanimité. Nous passons au rapport n° 116.

N° 2019-116. CENTRE SOCIAL GERMAINE-TILLION : CONVENTION-CADRE ANNUELLE 2019 ENTRE LE CONSEIL DEPARTEMENTAL ET LA VILLE

Rose ALESSANDRINI, Maire-Adjointe chargée des questions relatives aux solidarités (action sociale, centre social Germaine Tillion, opérations funéraires et attestations d'hébergement), à l'insertion, à la santé et au handicap, de la présidence du Conseil de quartier Mairie-Salengro (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, PRG et Apparentés)

Le Conseil départemental, au cours de sa séance du 30 septembre 2019, a décidé de renouveler le partenariat qu'il a avec le Centre Germaine-Tillion pour une période d'une année et de lui attribuer une subvention globale de 10 000 €. Ce renouvellement est la conséquence d'une charte établie entre la Fédération des centres sociaux du Val-de-Marne et le Conseil départemental. Je rappelle que font partie de cette Fédération les centres sociaux qui répondent aux critères préconisés par la CAF. C'est le cas du Centre social Germaine-Tillion qui en a reçu l'agrément. Je vous demande donc d'approuver cette délibération.

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 30

Pour : 30 (M. NICOLLE, M. BANBUCK, M. CHAPPELLIER, M. GIRIER, Mme SOUGMI, Mme ALESSANDRINI, Mme LATEB, Mme LOEMBÉ, M. ROUSSEL, M. HASSANI, Mme POISAT, M. REISSER, Mme BOYAU, Mme RAFFAELLI, M. PETIT, M. LOISON-ROBERT, Mme BOUCHER, M. DEBAH, M. LAURENT, M. PIARD, Mme MATHONNAT, Mme MERSALI-LALOUPO, M. TRAORÉ, Mme BASSEZ, M. VOT, M. GUILLAUD-BATAILLE, M. AUBAGUE, Mme CHIBOUB, Mme ÉTIENNE-EL MALKI, M. ROUSSEAU)

Contre : 0

Abstention : 0

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Le rapport est adopté à l'unanimité. Nous passons au rapport n° 117.

N° 2019-117. APPROBATION D'UNE CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AU TITRE DE L'INVESTISSEMENT SUR FONDS LOCAUX AU PROFIT DES STRUCTURES D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE N° 201900495

Rose-Marie LOEMBÉ, Maire-Adjointe chargée des questions relatives à la petite enfance, à la PMI et à la parentalité (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, PRG et Apparentés)

Monsieur le Maire, mesdames et messieurs les élus, mesdames, messieurs, le Conseil municipal, en sa séance du 21 février 2019 a décidé de solliciter la Caisse d'allocations familiales pour une demande de subvention aux fins de la rénovation des plans de change de la crèche collective multi-accueil Françoise-Dolto. Le 18 septembre 2019, la Commission d'action sociale de la CAF a accordé à la Ville une subvention d'un montant de 20 139 €, dont 127,20 €

représentant le coût d'un panneau signalant le montant de la subvention octroyée, permettant ainsi de réaliser ces travaux.

Cette convention décrit donc les modalités et les délais de paiement de ladite subvention. En conséquence, je vous prie de bien vouloir approuver les termes de cette convention et d'autoriser M. le Maire à la signer.

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 30

Pour : 30 (M. NICOLLE, M. BANBUCK, M. CHAPPELLIER, M. GIRIER, Mme SOUGMI, Mme ALESSANDRINI, Mme LATEB, Mme LOEMBÉ, M. ROUSSEL, M. HASSANI, Mme POISAT, M. REISSER, Mme BOYAU, Mme RAFFAELLI, M. PETIT, M. LOISON-ROBERT, Mme BOUCHER, M. DEBAH, M. LAURENT, M. PIARD, Mme MATHONNAT, Mme MERSALI-LALOUPO, M. TRAORÉ, Mme BASSEZ, M. VOT, M. GUILLAUD-BATAILLE, M. AUBAGUE, Mme CHIBOUB, Mme ÉTIENNE-EL MALKI, M. ROUSSEAU)

Contre : 0

Abstention : 0

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Le rapport est adopté à l'unanimité. Nous passons au rapport n° 118.

N° 2019-118. APPROBATION D'UNE CONVENTION DE FINANCEMENT D'AIDE AU FONCTIONNEMENT DANS LE CADRE DU DEPLOIEMENT DU SCHEMA TERRITORIAL D'ACCESSIBILITE AUX SERVICES DE LA CAF N° 201900510

Rose ALESSANDRINI, Maire-Adjointe chargée des questions relatives aux solidarités (action sociale, centre social Germaine Tillion, opérations funéraires et attestations d'hébergement), à l'insertion, à la santé et au handicap, de la présidence du Conseil de quartier Mairie-Salengro (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, PRG et Apparentés)

Je rappelle qu'après le départ des bureaux de la CAF de la ville, le Conseil municipal a, le 26 janvier 2017, approuvé une convention relative à la mise en place d'une offre de services de proximité de la Caisse d'allocations familiales dans la ville. Il s'agit ainsi de permettre aux habitants de continuer à avoir les relations qu'ils pouvaient avoir en se rendant dans les bureaux et, en particulier, en utilisant le service informatique. Cette offre de service est réelle. Elle est réalisée tout à la fois au Centre social et au CCAS. C'est sans doute pour cette raison que la CAF, lors de la séance de sa Commission d'action sociale de septembre 2019, accorde une subvention exceptionnelle de 2 000 € pour l'année 2019. Je vous remercie d'accepter cette délibération et de la voter.

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 30

Pour : 30 (M. NICOLLE, M. BANBUCK, M. CHAPPELLIER, M. GIRIER, Mme SOUGMI, Mme ALESSANDRINI, Mme LATEB, Mme LOEMBÉ, M. ROUSSEL, M. HASSANI, Mme POISAT, M. REISSER, Mme BOYAU, Mme RAFFAELLI, M. PETIT, M. LOISON-ROBERT, Mme BOUCHER, M. DEBAH, M. LAURENT, M. PIARD, Mme MATHONNAT, Mme MERSALI-LALOUPO, M. TRAORÉ, Mme BASSEZ, M. VOT, M. GUILLAUD-BATAILLE, M. AUBAGUE, Mme CHIBOUB, Mme ÉTIENNE-EL MALKI, M. ROUSSEAU)

Contre : 0

Abstention : 0

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Le rapport est adopté à l'unanimité. Nous passons au rapport n° 119.

N° 2019-119. CONTRAT LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARITE : APPROBATION DE DEUX CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT N° 201500478 ET N° 201500480

Zohra SOUGMI Maire-Adjointe chargée des questions relatives à l'éducation et au Projet Éducatif Territorial (restauration, centres de loisirs maternels et primaires, centres de vacances, aménagement du temps de l'enfant, animation des conseils de centres de loisirs et du conseil consultatif de l'Éducation et du Temps Libre), à la restauration, à l'entretien-offices et à la vie des quartiers Les Martinets/Le Fort, les Barnufles et les Glacis (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, PRG et Apparentés)

Monsieur le Maire, mesdames, messieurs, créé en 2000, le Contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS) désigne l'ensemble des actions visant à offrir aux côtés de l'école l'appui et les ressources dont les enfants ont besoin pour favoriser la réussite scolaire. Ils ne trouvent pas toujours cet appui dans leur environnement familial et social. Ces actions, qui se déroulent en dehors des temps de l'école, sont axées sur l'aide aux devoirs et sur les apports culturels nécessaires, ainsi que sur les notions de travail personnel et d'assiduité scolaire. La Ville du Kremlin-Bicêtre propose deux dispositifs d'accompagnement à la scolarité :

- action CLAS « Coup de pouce » en direction des élèves scolarisés en élémentaire ;
- action CLAS Ville en direction des élèves scolarisés au collège.

Je vous donne quelques exemples d'objectifs : donner aux enfants l'envie d'apprendre, renforcer leur confiance dans leurs capacités de réussite, lutter contre les inégalités culturelles et sociales, développer la continuité éducative et prévenir les ruptures et décrochages scolaires.

Ces deux dispositifs sont éligibles au Contrat local d'accompagnement à la scolarité. À ce titre, la Caisse d'allocations familiales du Val-de-Marne prévoit un financement pour ces actions. Par conséquent, je vous remercie de bien vouloir approuver ces conventions d'objectifs et de financement, et d'autoriser le Maire à les signer.

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 30

Pour : 30 (M. NICOLLE, M. BANBUCK, M. CHAPPELLIER, M. GIRIER, Mme SOUGMI, Mme ALESSANDRINI, Mme LATEB, Mme LOEMBÉ, M. ROUSSEL, M. HASSANI, Mme POISAT, M. REISSER, Mme BOYAU, Mme RAFFAELLI, M. PETIT, M. LOISON-ROBERT, Mme BOUCHER, M. DEBAH, M. LAURENT, M. PIARD, Mme MATHONNAT, Mme MERSALI-LALOUPO, M. TRAORÉ, Mme BASSEZ, M. VOT, M. GUILLAUD-BATAILLE, M. AUBAGUE, Mme CHIBOUB, Mme ÉTIENNE-EL MALKI, M. ROUSSEAU)

Contre : 0

Abstention : 0

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Le rapport est adopté à l'unanimité. Nous passons au rapport n° 120.

N° 2019-120. APPROBATION D'UNE CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT DU DISPOSITIF FONDS « PUBLICS ET TERRITOIRES »
— N° 201900381 ACCUEIL DES ENFANTS PORTEURS DE HANDICAP OU A BESOIN SPECIFIQUE

Zohra SOUGMI Maire-Adjointe chargée des questions relatives à l'éducation et au Projet Éducatif Territorial (restauration, centres de loisirs maternels et primaires, centres de vacances, aménagement du temps de l'enfant, animation des conseils de centres de loisirs et du conseil consultatif de l'Éducation et du Temps Libre), à la restauration, à l'entretien-offices et à la vie des quartiers Les Martinets/Le Fort, les Barnufles et les Glacis (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, PRG et Apparentés)

La municipalité agit depuis plusieurs années pour faciliter l'accueil des enfants porteurs de handicap ou à besoin spécifique dans les accueils collectifs de mineurs. Aussi, dans le cadre des appels à projets fonds « Publics et Territoires », la Commission d'action sociale de la Caisse d'allocations familiales du Val-de-Marne a validé l'octroi d'une aide de 80 000 € au bénéfice de la Ville du Kremlin-Bicêtre au titre de l'exercice 2019. En effet, l'accueil d'un enfant porteur de handicap ou à besoin spécifique nécessite de prendre en compte l'ensemble des paramètres logistiques et humains. Ainsi, une équipe éducative se réunit pour échanger autour du handicap de l'enfant et pour assurer une cohérence éducative (par exemple, accompagnement par un adulte référent et formé, mise en cohérence du suivi des différents temps de la journée de l'enfant, matériel adapté). L'enfant pourra ainsi s'épanouir au sein du

groupe et au travers des activités mises en place. Je vous propose donc d'autoriser le Maire à signer cette convention. Merci.

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 30

Pour : 30 (M. NICOLLE, M. BANBUCK, M. CHAPPELLIER, M. GIRIER, Mme SOUGMI, Mme ALESSANDRINI, Mme LATEB, Mme LOEMBÉ, M. ROUSSEL, M. HASSANI, Mme POISAT, M. REISSER, Mme BOYAU, Mme RAFFAELLI, M. PETIT, M. LOISON-ROBERT, Mme BOUCHER, M. DEBAH, M. LAURENT, M. PIARD, Mme MATHONNAT, Mme MERSALI-LALOUPO, M. TRAORÉ, Mme BASSEZ, M. VOT, M. GUILLAUD-BATAILLE, M. AUBAGUE, Mme CHIBOUB, Mme ÉTIENNE-EL MALKI, M. ROUSSEAU)

Contre : 0

Abstention : 0

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Le rapport est adopté à l'unanimité. Nous passons au rapport n° 121.

N° 2019-121. AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER UNE CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION DEPARTEMENTALE LES FRANCAS DU VAL-DE-MARNE

Saïd HASSANI Maire-Adjoint chargé des questions relatives à la jeunesse, aux collèges, lycées et enseignement supérieur (non inscrit)

Monsieur le Maire, mesdames et messieurs les élus, mesdames, messieurs, la Ville, dans le cadre de la mise en œuvre de sa politique éducative pour les enfants et les jeunes, a noué au fil du temps des relations fructueuses avec l'association les Francas du Val-de-Marne. Cette association s'est impliquée dans de nombreux projets municipaux. Le plus emblématique étant le Projet éducatif local adopté fin 2006. Une première convention a été conclue en 2009 entre les Francas du Val-de-Marne et la Ville. Depuis, une convention triennale est signée.

Aujourd'hui, il est proposé de conclure une nouvelle convention pour les années 2019, 2020 et 2021. Dans le cadre de cette nouvelle convention triennale, les Francas du Val-de-Marne s'engagent à mettre à disposition de la Ville du Kremlin-Bicêtre différents services dont un accompagnement en matière de politique éducative en faveur des enfants, des adolescents et des jeunes. Dans le rapport qui vous a été transmis, vous disposez du détail de ces services. Je vous demande de bien vouloir approuver cette convention et d'autoriser le Maire à la signer. Je vous remercie.

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 30

Pour : 30 (M. NICOLLE, M. BANBUCK, M. CHAPPELLIER, M. GIRIER, Mme SOUGMI, Mme ALESSANDRINI, Mme LATEB, Mme LOEMBÉ, M. ROUSSEL, M. HASSANI, Mme POISAT, M. REISSER, Mme BOYAU, Mme RAFFAELLI, M. PETIT, M. LOISON-ROBERT, Mme BOUCHER, M. DEBAH, M. LAURENT, M. PIARD, Mme MATHONNAT, Mme MERSALI-LALOUPO, M. TRAORÉ, Mme BASSEZ, M. VOT, M. GUILLAUD-BATAILLE, M. AUBAGUE, Mme CHIBOUB, Mme ÉTIENNE-EL MALKI, M. ROUSSEAU)

Contre : 0

Abstention : 0

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Le rapport est adopté à l'unanimité. Nous passons au rapport n° 122.

N° 2019-122. SOLLICITATION DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL-DE-MARNE POUR L'AMENAGEMENT D'UN TERRAIN DE MINI-FOOTBALL AU STADE DES ESSELIÈRES

Bernard CHAPPELLIER Maire-Adjoint chargé des questions relatives aux sports et au développement des pratiques sportives (Groupe UDE, Union des Démocrates et des Écologistes)

La Ville du Kremlin-Bicêtre souhaite solliciter une subvention au Département du Val-de-Marne afin de permettre l'aménagement d'un terrain de mini-football au stade des Esselières. Le stade des Esselières est un site sportif qui comprend actuellement un terrain de football aux dimensions officielles permettant le déroulement d'entraînements, de matches et d'enseignements scolaires.

Étant donné l'engouement toujours aussi prégnant de la discipline de football pour les jeunes générations sportives et du récent titre mondial obtenu par l'équipe de France de football, le terrain actuel est très sollicité par les usagers associatifs et les usagers libres. Afin de permettre à tous les sportifs de pratiquer cette activité dans de bonnes conditions, la Ville a décidé de construire un mini terrain de football sur le site du stade des Esselières pour permettre à la fois aux très jeunes catégories du club local et aux usagers libres de profiter d'un second terrain sans perturber les entraînements ou matches officiels du grand terrain.

Dans ce sens, une concertation locale a permis de définir les caractéristiques du nouveau terrain de mini football (25 mètres sur 15 mètres), comprenant un sol en surface synthétique, une paire de buts et des filets pare-ballons. Ce type d'équipement est éligible aux aides proposées par le Conseil départemental du Val-de-Marne dans le cadre de leur politique de soutien à la création de terrains sportifs de proximité.

Le projet rentre pleinement dans les objectifs qui sont inscrits notamment en matière de Politique de la Ville. En effet, le quartier des Martinets, classé en veille active, est à proximité immédiate des quartiers prioritaires Schumann et Bergonié ; et constitue ainsi un quartier vécu (lieu de vie fréquenté quotidiennement par les habitants des quartiers prioritaires).

Afin d'arrêter le plan de financement définitif de cette opération et d'en permettre sa réalisation, il vous est proposé de solliciter une subvention au Conseil départemental du Val-de-Marne et d'autoriser M. le Maire à déposer un dossier de demande de subvention. Comme nous avons la chance d'avoir un élu au Conseil municipal qui est aussi conseiller départemental, je ne doute pas que cette demande va aboutir.

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Bernard AUBAGUE (Groupe Modem et Centristes)

Monsieur le Maire, chers collègues, avant d'arrêter le plan de financement de cette opération de construction d'un mini foot, vous pourriez au moins nous indiquer à quel endroit il se trouverait dans l'espace du stade des Esselières, avec un plan correspondant.

En second lieu, un budget prévisionnel de cet équipement aurait été le bienvenu, car nous n'avons strictement aucun chiffre.

Jean-Luc LAURENT (Groupe La Gauche Républicaine et Socialiste)

Malgré l'absence de plan et d'indications dans le rapport sur la localisation envisagée, je me suis livré à un petit raisonnement. Pour un terrain de 15 mètres par 25 mètres, je ne vois qu'un seul endroit où cet équipement pourrait être implanté : sur l'espace vert actuellement occupé par les agrès.

J'ai donc deux questions. Est-ce bien ce lieu qui est envisagé ? Dans ce cas, qu'est-il prévu pour les agrès qui ont été installés il y a peu de temps ? S'ils sont retirés pour l'installation de cet équipement sportif, où seront-ils réimplantés avec soin ? Comme M. Chappellier, j'en suis sûr, j'ai pu constater que ces agrès sont en parfaite forme et qu'ils peuvent encore avoir de la durabilité.

Nous proposons que ce terrain soit couvert. S'il s'agit de répondre à des besoins, notamment de jeunes footballeurs, autant qu'il puisse être utilisé toute l'année. Cela permettrait sans doute un meilleur accueil et une meilleure qualité d'entraînement pour les jeunes qui sont des préadolescents ou, au mieux, des adolescents. Est-ce prévu ?

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Non.

Bernard CHAPPELLIER Maire-Adjoint chargé des questions relatives aux sports et au développement des pratiques sportives (Groupe UDE, Union des Démocrates et des Écologistes)

Vous avez bien remarqué où le terrain sera installé, à côté de l'équipement pour le skate-board. Les agrès vont être retirés parce qu'ils sont très peu utilisés. Ils seront placés à un endroit adéquat. Nous trouverons l'endroit. Ne vous inquiétez pas, Monsieur Laurent. Vous avez réussi à le trouver une fois, nous le trouverons ailleurs. Étant donné qu'ils sont peu utilisés, un mini terrain sera mieux à cet endroit.

Concernant la couverture du mini terrain de football, il s'agit d'un terrain extérieur. Ce n'est pas un terrain intérieur. Des dépenses seront engagées pour construire ce terrain. Cela suffira.

Ibrahima TRAORÉ (*Groupe Communistes et Citoyens membre du Front de Gauche*)

Je vois que je suis l'objet d'attention de certains élus dans cette assemblée. Pour mémoire, il me semble qu'il y a eu aussi une demande de subvention au Département du Val-de-Marne pour le skate-park. Elle a été soutenue. Il est inutile de rappeler au sein de cette assemblée, qui n'est pas l'assemblée départementale, que le Département du Val-de-Marne soutient toutes les villes sans tenir compte de leur couleur politique. Il est donc inutile de rappeler mon rôle, à moins que vous ne souhaitiez me faire de la publicité — ce qui ne me dérange pas.

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Non.

Monsieur Traoré, je pense que M. Chappellier voulait seulement vous adresser un clin d'œil. Il n'y avait aucune attaque envers le Département. En effet, comme vous l'avez souligné, une subvention a été attribuée pour le skate-park. C'est la raison pour laquelle la Ville sollicite, dans le cadre de la mise en œuvre de ce projet, cette subvention en direction du Conseil départemental. Cela fait en effet partie des politiques publiques pour lesquelles vous apportez un soutien aux collectivités qui en font la demande.

Pour répondre à M. Laurent, vous vous transformez en « monsieur Plus ». Tout à coup, tout est « plus ». C'est extraordinaire. Vous n'avez rien découvert, monsieur Laurent. Dans le Débat d'orientations budgétaires, passé en novembre 2018, nous annonçons déjà ce terrain. Il y a ensuite le délai nécessaire de manière à mettre en œuvre les travaux dans notre calendrier de la commande publique. Ce terrain a fait l'objet d'une concertation avec le CSAKB et, tout particulièrement, la section de football. Le terrain est implanté à cet endroit, comme nous nous y sommes engagés. Pour les agrès, des positionnements ont été trouvés avec le CSAKB. Certains retrouveront place directement sur le stade. D'autres seront déplacés à d'autres endroits dans la ville. Les agrès seront évidemment utilisés. Je vous confirme qu'il y a eu une concertation depuis le début de l'année 2019. Ce n'est pas une surprise. La section de football attend avec impatience ce terrain. Dans sa demande, la section de football ne pratiquait pas la surenchère. La demande consistait à assurer l'éclairage le soir. Nous nous sommes assurés de pouvoir le réaliser au regard des infrastructures environnantes. Il faut saluer le fait que la section de football, consciente aussi des deniers publics et de la situation de la Ville, ne s'est pas engagée dans cette forme de surenchère dans laquelle vous baignez depuis un certain temps. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 30

Pour : 30 (M. NICOLLE, M. BANBUCK, M. CHAPPELLIER, M. GIRIER, Mme SOUGMI, Mme ALESSANDRINI, Mme LATEB, Mme LOEMBÉ, M. ROUSSEL, M. HASSANI, Mme POISAT, M. REISSER, Mme BOYAU, Mme RAFFAELLI, M. PETIT, M. LOISON-ROBERT, Mme BOUCHER, M. DEBAH, M. LAURENT, M. PIARD, Mme MATHONNAT, Mme MERSALI-LALOUPO, M. TRAORÉ, Mme BASSEZ, M. VOT, M. GUILLAUD-BATAILLE, M. AUBAGUE, Mme CHIBOUB, Mme ÉTIENNE-EL MALKI, M. ROUSSEAU)

Contre : 0

Abstention : 0

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Le rapport est adopté à l'unanimité. Nous passons au rapport n° 123.

N° 2019-123. RESSOURCES HUMAINES — AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LE CONTRAT DE LA COORDINATRICE DE LA PETITE ENFANCE

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Il est à souligner que ce poste existe depuis de nombreuses années au niveau du tableau des effectifs. Notre coordinatrice a quitté ses fonctions le 18 août 2019. Il convient donc de procéder au remplacement de l'agent, à la suite d'une vacance de poste. Cela fera certainement plaisir à M. Aubague. En effet, à la suite d'une vacance de poste, nous allons devoir procéder au recrutement par voie contractuelle. Ce cadre est placé sous l'autorité administrative de la Directrice des Solidarités. Elle devra surtout, comme la précédente, assurer l'animation et la coordination des différentes structures. Il y a six structures dans le domaine de la petite enfance dans la ville.

Il vous est précisé un certain nombre de missions : impulser et mettre en œuvre une politique éducative visant à une meilleure prise en compte des attentes des familles, mettre en adéquation l'offre de services aux besoins des usagers, encadrer les responsables des structures, assurer la gestion financière et logistique du secteur.

Il vous est proposé de pouvoir recruter cet agent sur un poste de catégorie A en agent contractuel et de m'autoriser à signer son contrat pour une durée déterminée de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2020. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 30

Pour : 30 (M. NICOLLE, M. BANBUCK, M. CHAPPELLIER, M. GIRIER, Mme SOUGMI, Mme ALESSANDRINI, Mme LATEB, Mme LOEMBÉ, M. ROUSSEL, M. HASSANI, Mme POISAT, M. REISSER, Mme BOYAU, Mme RAFFAELLI, M. PETIT, M. LOISON-ROBERT, Mme BOUCHER, M. DEBAH, M. LAURENT, M. PIARD, Mme MATHONNAT, Mme MERSALI-LALOUPO, M. TRAORÉ, Mme BASSEZ, M. VOT, M. GUILLAUD-BATAILLE, M. AUBAGUE, Mme CHIBOUB, Mme ÉTIENNE-EL MALKI, M. ROUSSEAU)

Contre : 0

Abstention : 0

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Le rapport est adopté à l'unanimité. Nous passons au rapport n° 124.

N° 2019-124. COMMUNICATION DU RAPPORT D'ACTIVITES 2018 DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Un certain nombre de communications sont faites au Conseil municipal. Une première communication est celle du rapport d'activité 2018 de la Métropole du Grand Paris. Je rappelle très succinctement que la Métropole du Grand Paris regroupe 131 communes, 11 établissements publics territoriaux et compte, à ce jour, 7,2 millions d'habitants. Elle a été créée par une loi du 27 janvier 2014.

Elle a cinq compétences obligatoires :

- le développement et l'aménagement économique, social et culturel,
- la protection et la mise en valeur de l'environnement,
- l'aménagement de l'espace métropolitain,
- la politique locale de l'habitat,
- la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations.

L'année 2018 a été notamment marquée par le vote et, tout particulièrement dans le cadre de l'impulsion de la Métropole, l'instauration de la zone à faible émission métropolitaine. Il y a eu ici un certain nombre de débats à ce sujet qui ont donné lieu à des votes dans lesquels chacun pourra se retrouver. La majorité municipale a décidé de placer Le Kremlin-Bicêtre dans cette zone à faible émission à compter du 1^{er} juillet 2019.

Il convient de souligner aussi que la Métropole du Grand Paris a renouvelé son appel à projets « Inventons la Métropole » (2^e édition) en 2018. Cela a quand même amené 224 équipes à candidater, réparties sur 21 communes. Le Kremlin-Bicêtre n'avait pas candidaté dans cette 2^e édition de l'appel à projets « Inventons la Métropole ». Nous avons candidaté en 2017 et été lauréats.

Un certain nombre de travaux d'élaboration et de planification ont eu lieu avec l'élaboration de différents schémas directeurs, dont la Métropole du Grand Paris a la compétence, et particulièrement le Plan climat, air, énergie métropolitain, le Schéma de cohérence territoriale, le Schéma d'aménagement numérique, le Plan métropolitain de l'habitat et de l'hébergement et le Plan de prévention du bruit dans l'environnement.

Y a-t-il des questions sur ce rapport ? Non. Le Conseil municipal prend acte de ce rapport. Nous passons au rapport n° 125.

N° 2019-125. COMMUNICATION DU RAPPORT D'ACTIVITE DU SIFUREP 2018 (SYNDICAT INTERCOMMUNAL FUNERAIRE DE LA REGION PARISIENNE)

Carole POISAT, Maire-Adjointe chargée des questions relatives aux Retraités et aux Personnes âgées (animation, maintien à domicile, conseil consultatif des retraités), de la présidence du Conseil de quartier Les Coquettes/Les Plantes (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, PRG et Apparentés)

Quelques mots sur ce rapport afin d'expliquer ce qu'est le Syndicat intercommunal funéraire de la région parisienne (SIFUREP). Il a plusieurs missions qui sont indiquées dans le rapport. Il faut toutefois noter que notre adhésion permet, lors de moments douloureux que constituent la séparation et le deuil, de garantir un service funéraire de qualité et à coûts maîtrisés, ainsi que la prise en charge des obsèques des personnes dépourvues de moyens. Je vous demande donc de prendre acte de ce bilan d'activité du SIFUREP pour l'année 2018.

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Vincent ROUSSEAU (Groupe Citoyens !)

Monsieur le Maire, chers collègues, chers concitoyens, je voudrais simplement noter que le rapport indique que le SIFUREP développe un nouveau marché pour la prise en charge des transports des corps des personnes décédées de mort naturelle à leur domicile. Mme Poisat pourrait-elle nous préciser s'il s'agit bien de la conséquence du fait que la loi amène maintenant à ramener sur le bloc communal cette prise en charge qui était auparavant faite par l'État ? Je vous remercie.

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Non.

Carole POISAT, Maire-Adjointe chargée des questions relatives aux Retraités et aux Personnes âgées (animation, maintien à domicile, conseil consultatif des retraités), de la présidence du Conseil de quartier Les Coquettes/Les Plantes (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, PRG et Apparentés)

Je ne vais pas pouvoir vous répondre, mais je vais me renseigner et je vous apporterai la réponse très rapidement. Il est dommage que nous ne m'ayons pas posé la question en commission. J'aurais pu vous répondre ce soir.

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Nous répondrons à votre question, monsieur Rousseau.

Le Conseil municipal prend acte. Nous passons au rapport n° 126.

N° 2019-126. COMMUNICATION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU GAZ ET DE L'ELECTRICITE EN ÎLE-DE-FRANCE (SIGEIF) POUR 2018

Bernard CHAPPELLIER Maire-Adjoint chargé des questions relatives aux sports et au développement des pratiques sportives (Groupe UDE, Union des Démocrates et des Écologistes)

Le Syndicat intercommunal du gaz et de l'électricité en Île-de-France (SIGEIF) transmet aux communes le rapport sur l'activité de l'année passée. Ce syndicat exerce deux compétences, l'une pour le gaz et l'autre pour l'électricité. La commune du Kremlin-Bicêtre n'est adhérente que pour le gaz. La compétence liée à l'électricité est dévolue au SIPPPEC.

En 2018, le SIGEIF est autorité organisatrice de la distribution du gaz pour le compte de 185 communes, soit 1 204 907 clients, couvrant un réseau de 9 431 kilomètres.

Les membres du groupement, dont Le Kremlin-Bicêtre, bénéficient d'un marché de fourniture de gaz coordonné par le SIGEIF. Depuis le 1^{er} janvier, le SIGEIF et le SIPPPEC proposent un dispositif commun de valorisation des certificats d'économie d'énergie (CEE), auquel la Ville du Kremlin-Bicêtre participe, aux côtés de 188 autres bénéficiaires. Ce dispositif permet de valoriser financièrement les investissements éligibles en matière d'amélioration de la performance énergétique de nos équipements.

Fin 2014, le SIGEIF a conclu avec la Ville de Paris, le Groupe La Poste et GRDF un partenariat visant à développer l'usage des véhicules fonctionnant au gaz naturel (GNV) en Île-de-France. Ce partenariat a reçu un soutien financier de

la Région Île-de-France. Une première station a été inaugurée en 2016. Neuf autres stations sont en construction ou en projet.

Le SIGEIF a aussi créé, fin 2016, une société d'économie mixte, SIGEIF Mobilités. Cette SEM a pour vocation de porter une dizaine de projets de stations de ravitaillement de véhicules GNV à horizon de cinq ans. Je vous demande de prendre acte du rapport d'activité du SIGEIF pour l'année 2018.

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Non. Le Conseil municipal prend acte de ce rapport annuel. Nous passons au rapport n° 127.

N° 2019-127. COMMUNICATION DU RAPPORT D'ACTIVITE DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA PERIPHERIE DE PARIS POUR L'ELECTRICITE ET LES RESEAUX DE COMMUNICATION (SIPPEREC) RELATIF A L'ANNEE 2018

Ghania LATEB, Maire-Adjointe chargée des questions relatives à la citoyenneté, à la démocratie locale, à la vie associative, à la coordination des conseils de quartier, des questions relatives à l'emploi, à la formation, à l'insertion et aux relations avec la Mission locale INNOVAM, de la présidence du Conseil de quartier Les Martinets/Le Fort (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, PRG et Apparentés)

Monsieur le Maire, mesdames, messieurs, honorable assistance, tout est dans le titre. Il s'agit de prendre acte du rapport annuel du Syndicat intercommunal de la périphérie de Paris pour l'électricité et les réseaux de communication (SIPPEREC). Le SIPPEREC accompagne en matière d'énergie et de communication, comme il est indiqué dans le titre.

Le Kremlin-Bicêtre bénéficie des compétences électricité et communication. En matière de compétence électricité, le SIPPEREC contrôle le service public en matière de distribution et de fourniture d'électricité d'ERDF et EDF. Le syndicat assure les travaux d'enfouissement des réseaux. Il aide à la maîtrise des coûts de raccordement des réseaux électriques des nouveaux bâtiments. Il gère aussi, pour le compte des communes, les taxes communales sur la consommation finale d'électricité.

En matière de communication, il y a le déploiement de la fibre optique.

Concernant l'accompagnement par rapport à la transition énergétique et numérique, le SIPPEREC fait évoluer son offre d'achats mutualisés avec la mise en place de la centrale d'achats SIPP'n'CO à laquelle la Ville du Kremlin-Bicêtre a adhéré l'année dernière. Cela a été voté ici. La Ville a aussi adhéré aux services de performance énergétique.

En termes de chiffres, 115 collectivités sont adhérentes, il y a 16 048 kilomètres de réseau électrique, dont 34 kilomètres et 120 mètres pour notre commune en réseau de moyenne tension (HTA) ; et 50 kilomètres et 416 mètres pour la commune en réseau de basse tension, dont 47 kilomètres et 737 mètres en réseau souterrain.

Je vous demande donc de prendre acte. Je vous remercie.

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Non. Le Conseil municipal prend acte du rapport. Nous passons au rapport n° 128.

N° 2019-128. COMMUNICATION DU RAPPORT D'ACTIVITE DU DELEGATAIRE EN CHARGE DES MARCHES FORAINS, LA SOCIETE SOMAREP — RAPPORT ANNUEL 2018

Laurent GIRIER, Maire-Adjoint chargé des questions relatives aux activités économiques, au commerce, aux marchés forains, à l'artisanat et à l'économie sociale et solidaire (non inscrit)

C'est le traditionnel rapport d'activité du délégué en charge des marchés forains, SOMAREP. Cette société rappelle son expérience et son expertise dans la gestion des marchés. Elle gère plus de 300 marchés en France.

Les placiers sont nos interlocuteurs privilégiés. Le marché a lieu trois fois par semaine avec une tendance relativement stable sans aucun départ ou nouvelle arrivée. Évidemment, les marchés subissent la concurrence d'enseignes qui reprennent le modèle de fonctionnement des marchés alimentaires.

La priorité de l'année 2018 a été de maintenir et de diversifier les activités commerciales des marchés, notamment concernant la qualité des produits et l'esthétique des stands. Le délégué a été sensibilisé, à de nombreuses reprises, à la question des déchets et des sacs en plastique. Il a enjoint les commerçants à respecter la réglementation en vigueur.

Des actions de sensibilisation sur le développement durable ont été réalisées.

La clientèle du marché est diversifiée. Les clients viennent du Kremlin-Bicêtre et des communes avoisinantes. La clientèle est plus nombreuse le week-end et arrive aujourd'hui de plus en plus tard.

La SOMAREP constate, autant qu'elle déplore d'ailleurs, un phénomène d'absentéisme le jeudi.

D'une manière générale, elle note que le pouvoir d'achat est en baisse étant donné les conditions économiques difficiles. Les modes de vie et de consommation évoluent. La clientèle reste volatile du fait de la multiplication des points de vente, des achats sur Internet, de la livraison à domicile, ce qui tend à concurrencer les marchés. Pour autant, les marchés restent appréciés et leur fréquentation est importante, surtout le week-end.

Suivent la liste des cinq animations thématiques réalisées sur le marché en 2018 et la liste des sept animations organisées sur le marché qui ont pour vocation à dynamiser le marché.

Je vous passe les derniers éléments. Je m'arrête sur le compte rendu financier. Les recettes TTC pour l'année 2018 s'élèvent à 319 626,81 € répartis à hauteur de 178 K€ pour les abonnés et de 141 K€ pour les commerçants volants.

Dans ce cadre, la SOMAREP a versé à la Ville du Kremlin-Bicêtre la somme de 59 219,16 € au titre de la redevance.

Il est précisé qu'une participation publicitaire est perçue par la SOMAREP auprès des commerçants. Les frais de nettoyage s'élèvent à près de 50 000 €. Le compte d'exploitation fait apparaître un résultat de - 169 €.

Passons à l'analyse de la qualité. Il y a 16 abonnés alimentaires et 23 abonnés manufacturés. Les commerçants volants sont représentés de la manière suivante : 5 commerçants le mardi, une vingtaine le jeudi et une trentaine le dimanche. Le jeudi, les secteurs les plus représentés sont les vêtements pour femmes et les chaussures. Le dimanche, les secteurs d'activité les plus représentés sont le secteur alimentaire, les vêtements pour femmes, les chaussures et la maroquinerie.

Après cette présentation un peu aride, faite d'un certain nombre d'agrégats économiques, je voulais profiter de l'occasion qui m'est donnée au terme de ce mandat — potentiellement, c'est la dernière fois que je suis amené à présenter cette délibération devant vous — pour faire une déclaration et, déjà, saluer la fleuriste de la place de la Comète et sa voisine qui vend des produits raisonnés. Je voulais saluer Pascal, le poissonnier qui est représentant des commerçants ; Denis, son voisin qui vend pains, crêpes et viennoiseries ; Alain et sa fille Fiona, elle-même représentante des commerçants ; Franck le fromager ; Renato l'Italien ; le primeur d'origine algérienne qui est tenu par oncle et neveu ; la commerçante Marie qui fait des produits bios ; Michel le fromager anticapitaliste ; sa voisine Hélène dont on déplore l'absence sur le marché depuis quelques semaines et à qui je souhaite un prompt rétablissement ; Mme Traoré, qui vend des produits africains et dont le fils tient le *food truck* place de la Comète plusieurs fois par semaine (à ma connaissance, il n'y a aucun lien de parenté avec une personnalité bien connue de la ville) ; M. et Mme Cot, les rôtisseurs ; et la famille Azoulay qui vend des primeurs avant le tournant de l'avenue Eugène-Thomas.

Vous m'excuserez d'être un peu long, mais je m'en voudrais d'oublier M. et Mme Sania, les chausseurs italiens ; M. El Khafifi qui vend des articles pour enfants et qui est également représentant des commerçants ; Marco, qui vend de la « fringue » jeunesse ; M. Singh, qui possède une boutique avenue de Fontainebleau et qui est aussi présent sur le marché.

Je voudrais aussi saluer le monsieur haïtien dont le nom m'a échappé tout au long du mandat parce qu'il ne prononce pas toujours très bien les choses. Il vend des bagages et il a toujours le sourire. Je voulais saluer aussi Rachid et Ahmed qui vendent du linge de maison ; Annie qui vend des montres un peu bling-bling. Enfin, j'en arrive au terme de mon intervention en saluant M. Rebibot, représentant des commerçants, qui vend des vêtements pour femmes ; la petite jeune fille qui vend des livres pour enfants ; la baraque à churros forcément ; le camion à clés. Je voulais avoir aussi une pensée pour la figure historique du marché qu'était M. Lucien Aoudé.

Je finis cette intervention en saluant le travail de Laurent et d'Hakim, les deux placiers avec qui nous travaillons durant toute l'année et qui veillent sur l'ensemble des commerçants et sur notre marché centenaire. Je vous prie d'excuser la longueur de mon intervention, mais je voulais adresser ce salut fraternel à l'ensemble des commerçants et des équipes qui font vivre le marché le mardi, le jeudi et le dimanche.

Ceci dit, ne perdons pas de vue que nous devons prendre acte du rapport de présentation.

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Nadia MERSALI-LALOUPO (Groupe Communistes et Citoyens membre du Front de Gauche)

Ce n'est pas une question. Je voulais seulement dire à M. Girier qu'il a commis une petite maladresse. C'est humain. Je trouve que rappeler l'origine d'un seul commerçant est un peu limite. Je pense que c'est plutôt une maladresse de votre part.

Geneviève ETIENNE-EL MALKI (Groupe Citoyens !)

Mme Mersali veut-elle parler du commerçant haïtien qui n'a pas de nom ?

Nadia MERSALI-LALOUPO (Groupe Communistes et Citoyens membre du Front de Gauche)

Non. Je pense à l'oncle et à son fils qui sont d'origine étrangère.

Jean-Marc NICOLLE, Maire

S'il vous plaît... Madame Étienne-El Malki, vous avez la parole.

Geneviève ETIENNE-EL MALKI (Groupe Citoyens !)

En haut de la page 34 du rapport, il est indiqué que les recettes du marché du Kremlin-Bicêtre sont en hausse par rapport à 2018. Ce n'est pas une coquille ? Les recettes sont bien en hausse. Je voudrais mettre cela en relation avec la délibération n° 2019-092, présentée lors du précédent Conseil municipal, où il nous a été exposé un avenant au contrat de délégation de service public avec la société SOMAREP. Il nous a été expliqué que les incidences financières dues aux travaux de la place de la République exigeaient une compensation. Pour compenser ces incidences financières, il était proposé un allongement de la durée de concession pour 9 mois. Il y a donc des incidences financières que la Ville doit compenser par cet allongement de contrat. Or les recettes du marché sont en hausse depuis 2018. Tout va bien pour la SOMAREP et je m'en réjouis.

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Non.

Laurent GIRIER, Maire-Adjoint chargé des questions relatives aux activités économiques, au commerce, aux marchés forains, à l'artisanat et à l'économie sociale et solidaire (non inscrit)

L'échange qu'ont eu les deux élues démontre qu'au moins deux nationalités ont été citées dans mon discours. Ce discours est impromptu, bienveillant et fraternel. Il ne vise évidemment pas à signifier quelque différence que ce soit entre l'ensemble de ces commerçants.

Mme El Malki voudra bien m'excuser. Je vais laisser le Maire répondre. En l'occurrence, vous faites référence à une délibération qui a été votée en mon absence à un précédent Conseil. J'ai du mal à remettre les choses en perspective. Je vais laisser M. Nicolle vous répondre.

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Madame El Malki, vous avez bien vu le rapport 2018. Il n'y a pas d'erreur. Mais le rapport auquel vous faites référence, présenté le mois dernier dans cette assemblée, visait l'exercice 2019. En fait, c'est lié au réaménagement et à la restructuration qu'il a été nécessaire de mener dans le cadre des travaux du parc de Bicêtre. Nous examinons aujourd'hui l'exercice 2018. Vous pourrez vérifier, le moment venu, quand nous présenterons le rapport d'activité 2019.

Geneviève ETIENNE-EL MALKI (Groupe Citoyens !)

D'où ma question initiale. J'ai d'abord pensé qu'il y avait une coquille. Si c'est en hausse par rapport à 2018...

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Non, madame El Malki. Nous adoptons le rapport 2018.

Geneviève ETIENNE-EL MALKI (Groupe Citoyens !)

Je recommence. Il est écrit : « Les recettes du marché du Kremlin-Bicêtre sont en hausse par rapport à 2018. » Je pense que c'est par rapport à 2017.

Jean-Marc NICOLLE, Maire

C'est par rapport à 2017. D'accord. Depuis tout à l'heure, tous les rapports traitent de l'exercice 2018. Vous faites l'association avec le rapport passé le mois dernier sur l'exercice 2019. Y a-t-il d'autres interventions ? Non. Le Conseil municipal prend acte de la présentation de ce rapport d'activité de la SOMAREP. Nous passons au rapport n° 129.

N° 2019-129. DELEGATION DE SERVICE PUBLIC : RAPPORT ANNUEL 2018 SUR LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DU STATIONNEMENT PAYANT DE SURFACE

Pascal REISSER, Maire-Adjoint chargé des questions relatives à la voirie, à la propreté et aux transports (*Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, PRG et Apparentés*)

Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames, messieurs, je vais essayer de faire un peu plus court que mon collègue précédent. J'ai l'honneur de vous présenter la dernière délibération du Conseil de l'année 2019. Il s'agit de présenter le rapport d'activité sur les résultats d'exploitation du stationnement gérée par le délégataire.

Pour rappel, le contrat prévoit :

- l'extension du périmètre du stationnement payant aussi bien en zone rouge qu'en zone verte, représentant un nombre total de 1 984 places de stationnement payant ;
- l'installation de 30 horodateurs supplémentaires en centre-ville, représentant en totalité 101 horodateurs ;
- une offre de nouvelles fonctionnalités aux usagers sur l'ensemble du parc, en proposant de nouveaux moyens de paiement bancaire (contact, sans contact) ;
- la mise en place d'une interface permettant la gestion des horodateurs et des droits ;
- la mise en œuvre de l'application de paiement mobile Whoosh.

Les évolutions ont donné lieu à un investissement par la société Q-Park de 466 500 € HT. De son côté, la Ville a modernisé son système de contrôle du stationnement par l'acquisition de nouveaux PVE (appareils numériques portables pour les procès-verbaux électroniques) et l'achat d'un véhicule LAPI (lecture automatique des plaques d'immatriculation) pour contrôler le stationnement payant.

L'année 2018 a été marquée par la neutralisation de nombreuses places de stationnement, liée aux travaux de l'extension de la ligne 14 du Grand Paris.

Sur le plan financier, l'analyse du rapport d'activité fait ressortir plusieurs éléments. Les recettes du contrat qui correspondent aux recettes globales de la voirie diminuées de la redevance fixe sont exclusivement constituées par les « recettes voirie ». Sur l'exercice 2018, celles-ci sont en hausse par rapport à 2017, soit 155 K€ HT en valeur. Ces chiffres témoignent d'un bon taux de respect, signe de l'efficacité du suivi des équipes du Service tranquillité urbaine.

Sur l'exercice 2018, le résultat net comptable est en progression, à 803 147 € par rapport à 2017 (648 494 €).

Cette évolution s'explique notamment par l'augmentation des contrôles par les agents de terrain et le véhicule LAPI. Cela a eu un impact sur le nombre de tickets vendus par les horodateurs et, par conséquent, sur les recettes.

Sur l'exercice, le chiffre d'affaires du délégataire progresse de plus de 35 %, soit 100 K€ HT en valeur sous l'effet de la dépenalisation du stationnement payant sur voirie. Dans le même temps, les charges d'exploitation ont progressé au siège de Q-Park France (11,8 K€ HT). Le résultat net comptable de la délégation termine en progression de 22,4 K€ HT en 2018.

La société Q-Park constate une augmentation du nombre des abonnés (6 425 en 2017 et 6 970 en 2018). Les recettes des abonnés ont augmenté de 15 K€.

Pour rappel, conformément à ce qui est prévu dans la délégation de service public pour l'exploitation du stationnement de surface dans le cadre d'un affermage, Q-Park doit réserver à la Ville une redevance d'occupation variable liée au chiffre d'affaires. À la suite des bons résultats enregistrés, la Ville doit percevoir une redevance variable en 2019, au titre de l'année 2018, d'un montant de 99 514,26 €.

Pour conclure, le bilan de l'année 2018 démontre une nouvelle fois les bons résultats positifs au regard de l'évolution du chiffre d'affaires.

Il ne vous a pas échappé qu'il s'agit de prendre acte. Je vous demande donc de prendre acte du rapport d'activités 2018 présenté par la société Q-Park dans le cadre de sa délégation de service public du stationnement payant de surface. Je vous remercie.

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Non. Le Conseil municipal prend acte de ce rapport d'activité.

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Y a-t-il des questions sur ce point ?

Bernard AUBAGUE (Groupe Modem et Centristes)

Monsieur le Maire, chers collègues, pour la décision n° 12, vous avez signé un contrat pour une fresque murale d'art urbain. Pouvez-vous nous donner quelques informations sur le lieu d'implantation, le choix de la fresque et le coût ? Tout à l'heure, vous avez parlé d'inauguration. Je regrette que le Groupe Modem et Centristes n'y ait pas été invité, comme d'habitude. Sous d'autres maires de gauche, nous avons connu un traitement plus républicain.

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Y a-t-il d'autres questions ? Non.

J'espère que vous ne déposerez pas plainte pour maltraitance, Monsieur Aubague. Je vous remercie. C'est gentil.

La fresque se trouve sur le pignon d'une propriété appartenant à Kremlin-Bicêtre Habitat, sur le groupe Séverine, immédiatement visible sur l'avenue Charles-Gide, au niveau du parvis de la piscine.

Une nouvelle fois, l'inauguration est rendue totalement publique. Elle n'est pas exclusivement réservée aux élus, comme cela peut-être parfois le cas. Celles et ceux qui veulent y participer peuvent venir aux inaugurations.

Le coût de cette prestation est d'un montant global de 12 K€ nets.

Y a-t-il d'autres questions ? Non.

QUESTION ORALE

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Une question orale a été déposée, conformément au règlement intérieur, par le Groupe Gauche Républicaine et Socialiste. J'invite un des membres à en faire lecture. Monsieur Piard, vous donnez lecture de votre question.

Estéban PIARD (Groupe La Gauche Républicaine et Socialiste)

Chers collègues, je vous lis la question telle que nous l'avons rédigée :

« Monsieur le Maire, La loi agriculture votée en octobre 2018 a rendu obligatoire dans toutes les cantines scolaires un menu végétarien "au moins une fois par semaine". Cette mesure est une expérimentation : elle est temporaire, pour 2 ans, mais bien obligatoire pour toutes les cantines scolaires, publiques comme privées. Cette loi s'applique au plus tard le 1^{er} novembre 2019, c'est-à-dire le mois dernier. Au Kremlin-Bicêtre, alors même que vous avez connaissance depuis plus d'un an de cette expérimentation qui s'impose à notre collectivité, elle n'est en rien mise en place. Selon les menus publiés par la Ville, entre le 11 novembre et le 13 décembre, soit 5 semaines, on ne compte que deux menus végétariens (pané tomate mozzarella, omelette au fromage) à la place d'un plat carné quand la loi en impose 5 (puisqu'il y avait bien 5 semaines). De même, du 16 au 20 décembre, on ne compte aucun menu végétarien. Une alternative végétarienne au moins une fois par semaine dans les cantines est indispensable pour éduquer les jeunes Kremlinois à une alimentation saine et moins carnée. Elle est par ailleurs une obligation depuis plus d'un mois. Monsieur le Maire, pourquoi n'y a-t-il pas dans notre ville au moins un menu végétarien par semaine dans les cantines ? »

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Y a-t-il une demande de débat ? Non. Y a-t-il d'autres interventions ? Non.

Conformément au règlement intérieur de notre assemblée, nous allons apporter la réponse à cette question orale. Je donne la parole à Cécile Boucher.

Cécile BOUCHER communication (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, PRG et Apparentés)

Merci, monsieur le Maire. Chers collègues, Mesdames, Messieurs, Monsieur Piard, je voudrais rectifier votre question. Vous y affirmez que l'expérimentation « n'est en rien mise en place ». Or c'est faux. L'expérimentation qui concerne un menu végétarien hebdomadaire dans les cantines est bien mise en place. Entre le 11 novembre et le 13 décembre, on ne compte pas deux, mais quatre menus végétariens : pané mozzarella (identifié par vous), steak fromager, aiguillettes de blé au curry, omelette au fromage (identifiée par vous également).

Il n'y a effectivement pas eu de repas végétarien dans la semaine du 11 novembre pour des raisons d'organisation car les commandes avaient été passées en amont.

En revanche, depuis, chaque semaine, la loi a été appliquée. Cette semaine encore, il y a eu des raviolis aux légumes et emmental. Pour vous rassurer sur l'application de cette expérimentation par la suite, voici les plats végétariens prévus chaque semaine :

- 27 décembre : omelette au fromage ;
- 30 décembre : boulettes au sarrasin ;
- 10 janvier : aiguillettes de blé ;
- 15 janvier : flan de chou-fleur à l'emmental.

Il en sera de même au-delà de cette date.

Une fois ces éléments détaillés, je peux me permettre de dire que la question « Pourquoi n'y a-t-il pas dans notre ville un menu végétarien par semaine dans les cantines ? » n'a pas lieu d'être. Les menus sont bien constitués en adéquation avec la loi.

Après cette liste de menus propres à ouvrir l'appétit et en cette période de faste consommation, je ne peux que vous inviter à vous pencher avec beaucoup d'attention sur vos menus de fin d'année. Je vous remercie.

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Merci pour cette réponse très claire. La loi est bien respectée au Kremlin-Bicêtre dans la mise en place de ce menu végétarien hebdomadaire.

Nous achevons ce Conseil municipal. Je vous souhaite une bonne soirée et, surtout, à toutes et à tous, de belles fêtes de fin d'année.

Jean-Marc NICOLLE, Maire, lève la séance à 23 heures 44.